A40 Les raisons de la colère

I.	INTRODUCTION	.3
II.	HISTORIQUE	.4
III.	A40-ATMB	.6
IV.	TELEPEAGE	.8
v.	LES ABONNEMENTS FORFAITAIRES	.9
VI.	LES ABONNES AUJOURD'HUI	11
VII.	PROPOSITIONS	12
VIII.	A40 :HALTE AU RACKET	14
IX.	LES POLITIQUES QUI NOUS SOUTIENNENT	16
х.	L'ATMB SUR PAPIER GLACE	17
XI.	L'ATMB EN CHIFFRES	18
XII.	L'ATMB, LA LOI ET LE DROIT	19
XIII.	ANALYSE DES STATISTIQUES SECURITE ROUTIERE – HAUTE-SAVOIE	20
XIV.	CONCLUSION	20
XV.	STATISTIQUES SECURITE ROUTIERE – HAUTE-SAVOIE	23
XVI.	COURRIERS DES ELUS	26
XVII.	PRESSE	34
XVIII.	NOTICE D'INFORMATION : « A40 :HALTE AU RACKET »	41
XIX.	COURRIERS DE L'ATMB	12
XX.	COURRIERS DU GTE ET COMMUNIQUES DE PRESSE	50
XXI.	A41	58
XXII.	ARTICLES DU FRONTALIER MAGAZINE	50
XXIII	LETTRES D'USAGERS FRROR! BOOKMARK NOT DEFINEI	D

I. Introduction

L'autoroute A40 est-elle en passe de devenir antisociale ? Cette « riche » autoroute, ne devient-elle pas une autoroute de nantis ?

L'A40 est l'autoroute qui relie l'Ain à la Haute-Savoie, la France, la Suisse et l'Italie. Elle a depuis sa création une vocation internationale pour le transport des marchandises et des personnes.

L'autoroute A40, au départ à vocation internationale, a pris lors de ces dernières décennies une dimension nationale et surtout une dimension locale incontournable. Elle permet aujourd'hui aux entreprises et aux stations du département de se développer mais aussi à des milliers de pendulaires de se rendre à leur travail chaque jour dans un confort et avec une sécurité indiscutable.

L'ATMB, société concessionnaire de l'autoroute et du tunnel du Mont Blanc consciente dans les années 70 de la nécessité de s'inscrire dans le tissu économique local a mis en place des « abonnements forfaitaires » sous forme de cartes magnétiques qui avec des tarifications attractives (de 30% à plus de 70% de réduction) ont amené les travailleurs haut-savoyards sur l'autoroute.

Pendant 30 ans, ces abonnements ont contribué au développement de l'ATMB. Ils ont aussi permis à des dizaines de millier de travailleurs de faire leur trajet «domicile travail » dans un confort et une sécurité qu'aucune route nationale ou départementale ne pouvaient leur offrir.

En 1999, suite à la catastrophe du tunnel Mont-Blanc dont nous savons les conséquences, une nouvelle équipe dirigeante reprend en main tous les aspects de la gestion de l'autoroute et du tunnel (sécurité, environnement, coût d'exploitation, ...). Dans ce grand chambardement, l'idée de mettre fin aux abonnements mûrit dans la tête d'un ou de plusieurs de ces dirigeants. Ainsi, de 2000 à 2005, une partie des forces de l'entreprise va être investie pour faire disparaître ces abonnements, qui d'après ces dirigeants, donnaient droit à des réductions bien trop importantes pour les remplacer par de nouveaux abonnements, deux à trois fois plus chers. L'arrivée du télépéage(TIS) en 2001 sera le bon prétexte pour cautionner l'arrêt des abonnements forfaitaires.

Dans cette même période, deux associations, le GTE (Groupement Transfrontalier Européen) et l'ADU-ATMB74 (l'Association des Usagers de l'A40) vont tout faire pour que ces abonnements forfaitaires ne disparaissent pas. Malgré les enjeux de sécurités routières, les enjeux économiques, les enjeux sociaux expliqués, développés, répétés, les dirigeants de l'ATMB sont restés murés dans leur autisme. Aucune discussion, aucun argument, aucune pression politique n'a à ce jour fait entendre raison aux dirigeants de l'ATMB.

Le 19 avril 2006 les abonnements forfaitaires n'existeront plus. Seul restera aux usagers le choix de prendre la route ou de payer 2 à 4 fois plus cher pour faire le même trajet sur la même autoroute.

Dans le contexte actuel où les priorités de notre gouvernement sont le chômage, la mobilité des travailleurs, le niveau de vie des français, la sécurité routière, deux questions pragmatiques viennent à l'esprit , à laquelle l'ATMB se doit de répondre :

Comment une société, sous quel prétexte que ce soit, peut-elle imposer des augmentations de 100% pour un service moindre?

Comment une société qui a prospéré grâce entre autre à cette clientèle locale peut aujourd'hui la mépriser et se permettre de la rejeter en dehors de l'autoroute avec toutes les nuisances que cela engendrera alors qu'elle devrait avoir la vocation d'attirer encore plus d'usagers locaux?

Nous ne reviendrons pas sur la question de savoir s'il est normal ou pas de faire financer l'autoroute par les usagers, c'est un autre débat. Par contre, si l'on peut admettre ce type de financement, il semble bien que nous arrivons avec l'exemple de l'A 40 à un point de rupture. Un point de rupture qui fait que, seule une catégorie de la population peut se payer le luxe de prendre l'autoroute pour se rendre à son travail. Est-il acceptable dans une société qui prône l'égalité de laisser une voie de transport, qui occupe l'espace commun, dont les nuisances profitent à tous, aux seuls bénéfices des camions, touristes de passage et quelques gros revenus ?

Conséquences de cette politique tarifaire, de plus en plus d'usagers potentiels de l'autoroute prennent les autres routes. Ils viennent ainsi surcharger les nationales et autres départementales au détriment de leur sécurité et de celle des habitants des communes traversées. Les communes riveraines de l'autoroute et leurs élus sont-ils prêts à accepter

encore longtemps cet état de fait ? Sont-ils prêts à accepter qu'une magnifique autoroute traversant leur environnement ne puisse être utilisée que par quelques privilégiés ?

En cherchant des réponses à ces questions des mots viennent rapidement à l'esprit : monopole, abus de position dominante, antisociale. Ces mots bien que forts sont le reflet d'une situation dans laquelle l'ATMB s'est ancrée et de laquelle elle ne souhaite aujourd'hui pas sortir.

II. Historique

Pour comprendre ce dossier et l'implication des associations d'usagers qui remontent à plus de 3 ans, il faut remettre ces abonnements forfaitaires et leur disparition dans le contexte de l'évolution de l'ATMB ces 30 dernières années, c'est pourquoi un historique s'impose :

- <u>1975</u>: Création de la carte d'abonnement forfaitaire pour encourager les usagers locaux donc les hautssavoyards à utiliser l'autoroute A40
- <u>1999</u>: Un camion Belge brûle dans le tunnel du Mont Blanc faisant 39 morts. Les lacunes de sécurités sont mises à jour par cette catastrophe. Les dirigeants sont inquiétés par la justice et écarté de la société.

2001 :

Mise en place des premières bornes télépéage(TIS) sur l'A40.

2002 :

- Mise en place de l'abonnement « Trace Directe » .
- Après 3 ans de fermeture et 400 millions d'€ de travaux (répartis entre les deux sociétés concessionnaires), le tunnel du Mont Blanc réouvre aux VL, les camions reviennent doucement.
- Suite à de fortes augmentations successives des abonnements forfaitaires (+ de 80% de 1999 à 2002), les usagers interpellent l'ATMB et le GTE. Un premier rendez-vous est demandé à l'ATMB.
 Lors de cette première rencontre les dirigeants de l'ATMB argumentent une remise à plat des tarifs des différentes sections de l'A40 et une actualisation de ces mêmes tarifs pour justifier les augmentations. Ils annoncent aussi leur volonté de supprimer les abonnements forfaitaires (qui offrent de trop grandes réductions) au profit de la nouvelle technologie du télépéage.

Conscient du coût, de ce passage pour tous les usagers réguliers de l'autoroute, le GTE demande à l'ATMB de réfléchir à la mise en place d'un abonnement « Domicile-Travail ».

• <u>2003</u> :

- Lors d'une réunion de travail, début 2003:
 - l'ATMB évoque pour la première fois la mise en place d'un abonnement forfaitaire de 46 passages mensuels avec une réduction de 45% (30% accordé par l'ATMB et une réduction de 15% supplémentaire a demandée au Conseil Général de Haute-Savoie comme sur l'A41). L'ATMB demande au GTE si celuici peut faire jouer ces relations historiques avec les politiques locaux pour appuyer la demande auprès du Conseil Général. Le GTE refuse tant que l'offre implique de fortes augmentations et demande à l'ATMB de revoir sa copie.
 - L'ATMB annonce que les abonnements forfaitaires ne sont plus disponibles à partir du mois d'avril pour les nouveaux clients de l'ATMB. A partir de cette date, tout nouveau client, tout abonné forfaitaire oubliant de renouveler son abonnement se verra refuser l'accès aux abonnements forfaitaires et sera dirigé vers les abonnements télépéage au moins 2 fois plus chère¹.
 - Le clivage « abonnés forfaitaires » commencera ce jour là et existe toujours aujourd'hui.

• <u>2004</u>:

- L'ATMB mène en 2004 sa première étude de clientèle sur l'A40. Cette enquête, appelé « Enquête Cordon » ayant pour but d'évaluer les habitudes des usagers locaux soulignera de manière importante le problème de l'autoroute à péage ouvert.
- Une réunion de travail réunit élus(député, Conseillers Généraux), associations d'usagers et dirigeants de l'ATMB pour discuter de la problématique de la disparition des abonnements forfaitaires. A l'issu de celle-ci, l'ATMB s'engagera à :
 - Mettre en place une solution à court terme pour répondre à la disparition des abonnements forfaitaires.
 - Etudier une remise à plat du système d'autoroute ouverte sur son tracé pour rendre les tarifs plus justes.

¹ (*)Détail important, la disparition de ce produit se fera sans que les abonnés forfaitaires ne soient informés par un courrier personnalisé. Ainsi des dizaines, des centaines d'abonnés se présenteront, après leur vacances, après un congés maternité ou un arrêt maladie, au guichet de l'ATMB et se verront refuser de récupérer leur abonnement. D'autres plus insistant réussiront à obtenir à nouveau la carte d'abonné, d'autres moins chanceux se verront offrir les droits d'entrée pour l'abonnement au télépéage soit une vingtaine d'€

La solution à court terme prendra la forme de l'abonnement « Proximi't » et à ce jour, à notre connaissance aucune solution à long terme n'a été étudiée.

2005 :

• Début de l'année :

l'ATMB rencontre le Conseil Général et présente son projet « Domicile-Travail » aux élus, et demande à être aidée dans la mise en place de celui-ci par une subvention du Conseil Général. Celui-ci donne son accord de principe.

• Juin:

Lors d'une réunion GTE-ATMB, l'ATMB annonce la mise en place de l'abonnement télé-péage « Domicile-Travail » avec un forfait de 46 passages mensuels. Le GTE dénonce la création d'un produit « mort-né » et demande à l'ATMB de revoir sa copie, ce produit trop rigide, trop coûteux ne peut répondre aux attentes des usagers.

Juillet :

Le Conseil Général donne son accord de principe du CG pour une subvention à hauteur de 15%.

Septembre :

- L'ATMB annonce par courrier personnalisé la fin des abonnements pour le 19 avril 2006. La société déclare aussi qu'un nouveau produit devant répondre aux attentes de tous les usagers (abonnés forfaitaires, télépéages et futurs) avant la fin de l'année.
- A l'initiative du GTE et de l'ADU, un courrier, co-signé par des élus(Joël Baud-Grasset : Conseiller Génèral ; Jean Claude CICLET Maire de Reignier ; Jean-Pierre BUET Président du SIMBAL ; Georges ETALLAZ Maire de Collonges ; Claude BIRRAUX : Vice Président du Conseil Général ; Francois-Xavier L'HONNEN : Maire de Bonne), demande au Conseil Général de ne pas accorder de subvention tant que l'ATMB n'a pas fait de réel geste commercial pour minorer les fortes augmentations induites par le passage au télépéage.
- Une pétition dénonçant les fortes augmentations du coût des déplacement sur l'autoroute pour les travailleurs est mise en ligne sur le site du GTE. Elle sera signée par plus de 2000 personnes.
- L'action « A40 : Halte au racket », commence, prenant diverses formes (Banderoles sur les ponts de l'autoroute, informations aux barrières de péage de Nangy et de Cluses, conférence de presse, distributions à certaines douanes et certains parkings), elle permettra la distribution de plus de 1000 pétitions, 2500 autocollants et 4000 notices informatives.

Octobre :

 L'ATMB propose à « nouveau » son produit « Domicile-Travail » au GTE. Ce produit qui a toujours la même forme que celui présenté en 2003 et donc qui engendre le même coût pour les usagers est rejeté par le GTE.

• <u>Décembre</u>:

- Le Conseil Général valide la subvention accordée à l'ATMB pour l'année 2006.
- L'ATMB met en place l'abonnement « Proximi't ». Le GTE dénonce la création d'un produit « mortné »trop rigide et trop coûteux n'apportant pas d'avancé significative aux abonnées « Trace Directe » et pénalisant lourdement les abonnés forfaitaires. A la demande du GTE, l'ATMB consentira tout juste à entamer une réflexion sur la mise en place d'un nouveau produit spécifique pour les « gros rouleurs » faisant plus de 60 passages par mois, les plus touchés par ces évolutions tarifaires (+200% à 300%).
- L'ATMB contacte ces clients historiques à savoir les abonnés forfaitaires et leur propose d'échanger leur carte d'abonnement contre une prise en charge de 50% de l'augmentation induite par le passage au télépéage pour l'année 2006, le clivage entre abonnés forfaitaires et abonnés télépéage perdure.

2006 :

• Janvier:

- Le GTE encourage les usagers à se faire entendre auprès de leur maire en se présentant aux voeux annuels des communes. De nombreux maires, conseillers municipaux, des communeus interpellent l'ATMB sur sa politique tarifaire pour les usagers locaux.
- Le GTE encourage les usagers à se présenter aux voeux de l'ATMB à fin de faire entendre leurs propres voeux pour l'année avenir.

<u>Février</u>:

- Les usagers s'unissent pour faire entendre leur voix :
 - 3 février 2006 : un convoi d'une quarantaine de véhicules traverse Genève et Annemasse. Suite à un accident survenu dans le même temps sur l'autoroute, le convoi ne prendra pas l'autoroute à Annemasse mais rentrera sur l'autoroute à Findrol.

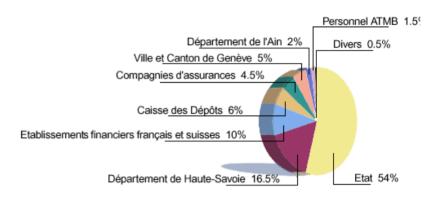
III. A40-ATMB

Située pour l'essentiel dans le département de la Haute-Savoie, elle comprend la section de l'A40 entre Châtillon-en-Michaille et Le Fayet ainsi que deux ramifications vers la frontière suisse avec l'A401 (Bardonnex) et l'A411 (Vallard).

L'ATMB, Autoroute et Tunnel du Mont Blanc, est la société créée en 1956 (anciennement STMB) pour la gestion et l'exploitation du tunnel du Mont.Blanc. L'ATMB gère en tant que concessionnaire l'Autoroute Blanche. Elle exploite un réseau de 110 km. Fin de la concession 2015 pour l'A40 et 2035 pour le tunnel.

L'ATMB est une société d'économie mixte, le capital est répartie de la façon est la suivante :

État	57,88
	%
Département de Haute-Savoie	16,46
	%
Banque de Vizille	5,43 %
Compagnies d'assurances françaises	4,76 %
Ville de Genève	3,87 %
Établissements financiers suisses	2,58 %
Autoroutes de France	2,15 %
Département de l'Ain	2,15 %
Autres établissements financiers	1,61 %
Canton de Genève	1,54 %
Personnel d'ATMB	1,07 %
Société d'Équipement de Haute-Savoie	0,38 %





L'autoroute A40 est une autoroute dite à système de **péage "ouvert"** : vous acquittez le péage à chaque barrière sans prendre de ticket d'entrée, ainsi vous payez une somme qui correspond à un **forfait kilométrique**.

A l'inverse le système de péage "fermé", vous prenez un ticket d'entrée que vous remettrez en sortie lors de votre règlement. Le montant acquitté est proportionnel au trajet effectué.

Concrètement:

- Si un usager prend l'autoroute à Scientrier et sort à Annemasse, il s'acquittera de **1€0 à Nangy pour 8 km** parcourus(0.20€ du kilomètre).
- Si un usager prend l'autoroute à La Roche sur Foron et sort à Bardonnex, , il s'acquittera de **1€60 à Nangy pour 31 km** parcourus(0.05€ du kilomètre).
- Si un usager rentre à la Roche sur Foron et sort à Scientrier il ne payera rien(0€ du kilomètre).

Le **forfait kilométrique** pour les usagers payants est en moyenne de **0.0936€du kilomètre contre 0.07€**en moyenne sur toute la France.

Coût unitaire par passage pour les différentes sections payantes de l'autoroute A40 :

ETREMBIERES - BELLEGARDE	BONNEVILLE - SCIENTRIER	LE FAYET CLUSES EST ou CLUSES EST SCIENTRIER ou CLUSES OUEST SCIENTRIER ou SCIENTRIER OU SCIENTRIER GAILLARD	BONNEVILLE - GAILLARD	CLUSES EST GAILLARD ou CLUSES OUEST GAILLARD ou LE FAYET SCIENTRIER	LE FAYET - GAILLARD
4,10	0,90	1,60	2,50	3,40	5,00

IV. Télépéage

Le télépéage ou TIS Télépéage Inter-Société, créé en 2001, basé sur une technique de télé-détéction, il permet à l'usager de passer par des voies réservées(t) sur lesquelles la barrière est levée automatiquement à l'approche du véhicule contenant le télé-badge.

Les avantages du télépéage sont multiples, partout en France le passage est facilité et les voies sont réservées. Sa postfacturation en fin de mois (facturation après consommation) en font un produit très adaptatif grâce auquel l'usager ne paye que pour ce qu'il consomme.

Un avantage non négligeable pour les usagers et la société d'autoroute est que le débit sur ces voies est **doublé voir triplé**, un gain de temps pour l'usager et un potentiel de croissance pour les autoroutes.

Par défaut cette technologie ne donne droit à aucune réduction mais dès sa création les sociétés d'autoroutes ont mis en place des abonnements diverses (« Domicile-Travail », « Etudiants », « Riverains », …) avec ou sans l'aide de partenaires institutionnels (Conseils Généraux, communautés de Communes, Villes, …).

Actuellement 12'000 usagers de l'ATMB sont des abonnés télépéages.

1. Trace Directe:

Créée en 2002, c'est la première formule d'abonnement mise en place pour le télépéage. Ouvrant droit à une réduction de 30% sur tous les passages effectués sur un tronçon donné moyennant des droits d'entrée annuels d'une trentaine d'euros. Cette formule a rencontré un grand succès auprès des usagers « Domicile-Travail » surtout après la disparition des abonnements forfaitaires.

Actuellement 8000, les abonnés « Trace Directe », pour certains auront intérêt à souscrire au nouveau produit mis en place par l'ATMB pour les trajets « Domicile-Travail » : « Proximi't »

Ainsi pour un usager standard (220 jours travaillés par an) pour un trajet Bonneville Gaillard le coût est de : 220*2*[(1.60+0.90)*(70/100)] + 30€ = 800€ soit une réduction de 27% par rapport au tarif plein (en lieu est place de 1100€ pour le tarif plein).

2. Proximi't

Créé en décembre 2005, c'est l'abonnement « Domicile-Travail » préparé depuis 3 ans par l'ATMB. Il prend la forme d'un forfait 46 passages mensuels sur lequel est appliqué une réduction de 45% (30% de l'ATMB et 15% supplémentaires venant d'un partenariat avec le Conseil Général de Haute Savoie). Il a déjà séduit 400 personnes en un mois d'existence.

Le choix de cette formule (calquée sur des produits existants sur d'autres autoroutes) a selon l'ATMB vocation de couvrir les attentes des usagers historiques : les forfaitaires, des usagers télépéage (« Trace Directe ») et les usagers potentiels.

Cette formule de forfait 46 passages (1 passage dans le mois = 46 passages facturés) n'offre pour nous aucune marge de manoeuvre pour les usagers. Pour ses vacances, que leurs durées soient de 1 semaine ou d'un mois, il ne devra pas utiliser son badge (faute de se voir facturer un mois plein).

Pour cette période, il aura donc à choisir entre ne pas prendre l'autoroute (une aberration), passer aux caisses pour s'acquitter de son passage à un tarif plein (une aberration), ou utiliser son forfait mensuel pour quelques passages (une aberration). En partant de ce constat, tous les calculs sur ce produit seront faits sur 12 mois.

Ainsi pour un usager standard (entre 40 et 46 passages mensuels) pour un trajet Bonneville Gaillard le coût sera de : 63.25*12= 759€ soit par rapport à « Trace Directe » une réduction supplémentaire de 5% et 31% par rapport au tarif plein. Nous sommes assez loin des 45% annoncés sur papier glacé.

Récapitulatif du prix en fonction de l'abonnement choisi entre Bonneville et Gaillard :

	t	Trace directe	🍱 Proximi '🗲
Bonneville Gaillard	1100	800(-27%)	759(-31%)

V. Les abonnements forfaitaires

Créé dans les années 70 pour attirer les usagers locaux sur l'autoroute, ils ont répondu pendant 30 ans aux besoins de milliers d'usagers.

Moyennant un forfait, prépayé (avant usage), une personne pouvait souscrire pour une durée de 1 mois, 3 mois, 6 mois ou 1 an un abonnement **pour un nombre de passages illimités** pour une section d'autoroute choisie. Il offrait des réductions de 30% à 70% (en fonction de la durée de la souscription et de l'intensité de l'usage) par rapport au tarif plein.

L'abonnement forfaitaire se présentait sous la forme d'une carte magnétique et pouvait être utilisé à la fois aux guichets ou au lecteur automatique. Il était valable pou un ou deux véhicules.

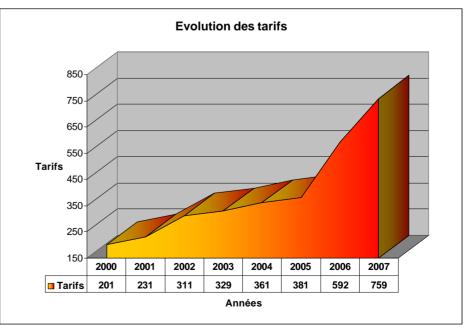
Tarifs abonnements 2005:

	ETREMBIERES - BELLEGARDE	BONNEVILLE - SCIENTRIER	LE FAYET CLUSES EST ou CLUSES EST SCIENTRIER ou CLUSES OUEST SCIENTRIER ou SCIENTRIER GAILLARD	BONNEVILLE - GAILLARD	CLUSES EST GAILLARD OU CLUSES OUEST GAILLARD OU LE FAYET SCIENTRIER	LE FAYET - GAILLARD
1 mois	1116	360	528	636	840	1116
3 mois	920	272	404	480	664	876
6 mois	892	244	356	428	602	788
1 an	803	253	321	381	544	756

En mettant à jour le tableau comparatif pour usager Bonneville-Gaillard nous avons :

	t	Trace directe	™ Proximi '₹	Carte d'abonnement
Bonneville Gaillard	1100	800(-27%)	759(-31%)	480(-56%) ²

Nous dénonçons aujourd'hui un passage forcé au télépéage, non parce que la technologie et ses avantages ne nous semblent pas intéressant mais bien parce que le coût de celui-ci par rapport à ces abonnements est INSUPPORTABLE pour l'usager. Plus de 50% d'augmentation en moyenne et jusqu'à 100% voir 200% suivant vos contraintes professionnelles. Augmentation qui est à mettre en rapport avec les augmentations qui ont déjà eut lieu depuis 1999.



² Nous avons ici choisi de prendre comme référence l'abonnement trimestriel.

9

Tous les politiques français ont mené une bataille active et médiatique pour dénoncer une hausse de 15% du gaz en 2005. Pourquoi une hausse de 100% sur une année (qui porte celle-ci à 325% en 7 ans) serait-elle acceptable ? Notre cause n'est pas nationale, est-elle moins importante pour autant ?

Voici les augmentations que les usagers abonnés auront à supporter :

	ETREMBIERES - BELLEGARDE	BONNEVILLE - SCIENTRIER	LE FAYET CLUSES EST ou CLUSES EST SCIENTRIER ou CLUSES OUEST SCIENTRIER ou SCIENTRIER GAILLARD	BONNEVILLE - GAILLARD	CLUSES EST GAILLARD ou CLUSES OUEST GAILLARD ou LE FAYET SCIENTRIER	LE FAYET - GAILLARD
1 mois	12%	-24%	-8%	19%	23%	36%
3 mois	35%	0%	20%	58%	55%	73%
6 mois	40%	12%	36%	77%	71%	93%
1 an	55%	8%	51%	99%	90%	101%

Ainsi un abonné Bonneville-Gaillard trimestriel verra sa facture augmentée de 58%.

Suivant votre abonnement les augmentations iront de 12% à 101% pour un usage standard, pour les grands rouleurs tous ces chiffres peuvent être multipliés par 2 (la carte forfaitaire offrait un nombre de passages illimités).

VI. Les abonnés aujourd'hui

En 2001 avec l'arrivée du télépéage, en 2002 avec la mise en place des premiers abonnements « Trace Directe » en parallèle, l'ATMB a fait de gros efforts marketing pour inciter les clients à migrer vers cette technologie. Ne voyant par leur argumentaire convaincre les 7000 abonnés de l'époque, l'ATMB va décider de manière unilatérale de ne plus vendre les abonnements forfaitaires sur lesquels plus aucun effort de vente n'était effectué depuis des années. Ainsi tous nouveaux clients désireux d'obtenir un abonnement ouvrant droit à des réductions se verra proposé un abonnement télépéage.

Toujours dans l'objectif de faire disparaître les abonnements forfaitaires sans fâcher les 7000 abonnés de l'époque, l'ATMB va permettre à tous ces abonnés de continuer à renouveler leur abonnement et ceci jusqu'à 19 avril 2003. Depuis cette époque un clivage net existera entre les forfaitaires ayant droit à un nombre illimité de passage et les abonnés télépéage payant au passage, ce qui en terme de coût pour un usage régulier standard représente un coût 2 fois supérieur pour le télépéage.

Deux usagers ayant droit au même service, à deux détails techniques près :

- la post facturation du télépéage versus le payement anticipé pour l'abonnement forfaitaire
- la barrière automatique du télépéage levée sans avoir à descendre sa glace versus la barrière levée après avoir passé la carte magnétique dans le lecteur

auront des frais d'autoroute divergeant d'un facteur 2 à 3, situation depuis toujours dénoncée par les associations qui ne pouvaient comprendre et qui ne comprennent toujours pas comment des détails techniques aient pu justifier de tels écarts.

Toujours dans sa quête de faire disparaître les abonnements forfaitaires, l'ATMB en 2003 ajoute une clause suspensive à ces contrats de souscription au abonnement : Tout contrat suspendu pendant plus d'un mois ne pourra pas être réouvert, ainsi des dizaines, des centaines de personnes n'ont pu renouveler leurs abonnements : les saisonniers, les personnes malades ou en congés maternités mais aussi un certain nombre d'étourdis qui oubliant avant leurs vacances de souscrire à leur abonnement furent dans l'obligation d'y renoncer et de ne plus prendre l'autoroute ou de souscrire à « Trace Directe » .

En septembre 2005, l'ATMB annonce à ces abonnés forfaitaires la fin des abonnements pour septembre 2006, les derniers renouvellements étant possibles jusqu'au 19 avril 2006. La mise en place d'un produit « Domicile-Travail » en partenariat avec le Conseil Général de Haute-Savoie devant palier à cette disparition.

En décembre 2005, l'ATMB présente son produit avec les hausses que nous savons (+40% à +200% suivant les contraintes de travail des usagers). Pour éviter la grogne des usagers ou pour faire passer la pilule, l'ATMB concédera d'échelonner ces augmentations sur 2 ans. Au dire de ces dirigeants, ce geste commercial fort montre une véritable volonté de l'ATMB d'être à l'écoute de ses clients. Pour les associations, 100% d'augmentation répartie sur 2 ans reste très lourd à assumer pour les usagers et ne répond en rien aux attentes d'équité de traitement entre les usagers (anciens forfaitaires et actuels abonnés télépéage).

	2002	2003	2004	2005	2006(01/02)
Forfaitaires	7'000	1	1	5'000	4'800
Télépéage	1'800	5'725	-	12'000	12'300
Trace Directe	1'370	4'800	-	8'000	7'800
Proximi't	-	-	-	-	400

VII. Propositions

Pour résoudre le problème de la disparition des abonnements forfaitaires, il faut avoir conscience que le système des cartes était très souple et de ce fait un peu complexe. Il faut rappeler qu'avec ce système il était possible de souscrire un abonnement pour 1 mois, 3 mois, 6 mois ou 12 mois et que la réduction consentie était fonction de cette durée.

	ETREMBIERES - BELLEGARDE	BONNEVILLE - SCIENTRIER	LE FAYET CLUSES EST ou CLUSES EST SCIENTRIER ou CLUSES OUEST SCIENTRIER ou SCIENTRIER GAILLARD	BONNEVILLE - GAILLARD	CLUSES EST GAILLARD ou CLUSES OUEST GAILLARD ou LE FAYET SCIENTRIER	LE FAYET - GAILLARD
1 mois	1116	360	528	636	840	1116
3 mois	920	272	404	480	664	876
6 mois	892	244	356	428	602	788
1 an	803	253	321	381	544	756

Une solution, la plus logique au regard de la situation financière de l'ATMB et de l'impossibilité pour les usagers abonnés annuels de subir une hausse de 100% du coût de leur trajet sur l'autoroute est de se fixer pour objectif que le coût futur d'un usager ayant des contraintes de travail standard soit celui d'un abonné forfaitaire semestriel (ce qui pour un abonné annuel représentera tout de même une augmentation de 10%).

1. « Proximi't » ou « Rigidi-t »:

Comme nous l'avons expliqué auparavant, nous estimons ce produit trop rigide.

Pour assouplir, cette formule il y aurait plusieurs possibilités :

- Reporter les passages non effectués sur le ou les mois suivants.
- Différencier la facturation entre les mois pleins (40 à 46 passages) et les mois creux (0 à 40 passages) en différenciant les pourcentages de réductions appliqués à la fin du mois (30% et 45% de réduction par exemple).
- Offrir un mois gratuit, en considérant qu'il y aura forcement un mois où l'usager n'utilisera que très peu son forfait.

Ces petites améliorations pourraient faire au mieux baisser le coût du forfait d'une dizaine de pour-cent. Ce qui est loin de répondre à nos attentes.

2. « Proximi't » amélioré :

Si « Proximi't » offrait une réduction de 60% :

	ETREMBIERES - BELLEGARDE	BONNEVILLE - SCIENTRIER	LE FAYET CLUSES EST ou CLUSES EST SCIENTRIER ou CLUSES OUEST SCIENTRIER ou SCIENTRIER GAILLARD	BONNEVILLE - GAILLARD	CLUSES EST GAILLARD ou CLUSES OUEST GAILLARD ou LE FAYET SCIENTRIER	LE FAYET - GAILLARD
4	-19%	-45%	-33%	-13%	-11%	-1%
1 mois	1070					
3 mois	-2%			15%	13%	26%
		-27%				

Les usagers forfaitaires n'auraient plus qu'à supporter des augmentations de 45% maximum, qui échelonnées sur 2 ans seraient certainement une solution acceptable et cela éviterait peut-être qu'une grosse partie des usagers actuels ne quittent l'autoroute pour venir grossir les bouchons existants sur les départementales de Haute-Savoie.

Bien évidemment en complément de ce vrai produit « Domicile-Travail » il serait indispensable de répondre aux attentes des usagers grands rouleurs avec un produit spécifique. L'ATMB conscient de cette nécessité travaille déjà à l'élaboration d'un tel produit.

3. « Mobili-t »:

Un produit plus souple couvrant un maximum d'usagers et un maximum de cas. Toujours dans le domaine du produit « Domicile-Travail », il serait réservé à tous les travailleurs. Sa formule est simple : un rabais progressif en fonction de la fréquence d'usages pourrait couvrir tous les usagers de la personne à mi-temps au grand rouleur.

Ainsi après avoir acquitté un forfait d'entrée de 1 mois de forfait (~de 30€ à 100€), les réductions sont progressives et appliquées par tranche de passage :

Passages	Réduction
0-10	45%
10-20	55%
20-30	65%
30-40	75%
40-50	85%
50-60+	95%

	ETREMBIERES - BELLEGARDE	BONNEVILLE - SCIENTRIER	LE FAYET CLUSES EST ou CLUSES EST SCIENTRIER ou CLUSES OUEST SCIENTRIER ou SCIENTRIER OU SCIENTRIER	BONNEVILLE - GAILLARD	CLUSES EST GAILLARD ou CLUSES OUEST GAILLARD ou LE FAYET SCIENTRIER	LE FAYET - GAILLARD
46 passages	838	184	327	511	695	1022
60 passages	1116	245	436	681	926	1361
80 passages	1364	299	532	832	1131	1664

Ainsi pour 46, 60, 80 passages nous aurions le tableau ci dessus, un coût proche de celui de l'abonnement 6 mois pour les usagers 46 passages et un coût proche des abonnements un mois pour les usagers 80 passages. Un bon intermédiaire entre les formules post et pré payée et qui suit tout de même la logique du consommateur payeur.

VIII. A40: Halte au racket



L'opération « **A40** : **Halte au racket** » a commencé à la suite de l'envoi de l'ATMB à tous ces clients forfaitaires d'un courrier leur annonçant la suppression des abonnements forfaitaires en septembre 2005.

Elle a d'abord pris la forme d'une pétition demandant au Conseil Général de tout faire pour que l'A40 reste accessible à tous les habitants de Haute-Savoie.

En parallèle le GTE et l'ADU demandent à des élus de les rejoindre pour demander à l'ATMB de mettre en place un produit réellement attractif pour tous les usagers.

Conscient de la nécessité d'informer les usagers, le GTE et l'ADU organisent une première action de terrain, elle prendra la forme de 3 banderoles posées sur les ponts entre Nangy et Annemasse :



Alors que ces banderoles flottent au dessus de l'autoroute A40, une conférence de presse est organisée dans les locaux du GTE pour expliquer le pourquoi de ces banderoles. « Le Messager », « le Dauphiné Libéré », « La tribune de Genève », la télévision «8 Mont Blanc » se feront les échos de cette première action. Les premières pétitions sont signées sur le site du groupement et envoyées au Conseil Général et à l'ATMB. A ce jour plus de 1500 pétitions ont été signées et envoyées.

Suite à cette première médiatisation réussie, le GTE et l'ADU décident d'aller à la rencontre des usagers de l'A40, ainsi d'octobre à décembre des « permanences » d'information se tiendront le mardi matin de 6h à 8h30 à la Gare de péage de Nangy ou plusieurs centaines de pétitions et d'autocollants « 40 :Halte au racket » sont distribués.

Des actions seront aussi menées à la gare de péage de Cluses, à la douane de Vallard, aux parking Nations, au parking de l'Etoile, au parking Sous-Moulin, au parking Lombard ou plus de 2000 notices d'informations et 1000 autocollants seront distribués.

En décembre 2005, l'ATMB annonce la mise en place de leur produit « Proximi't », les abonnés forfaitaires reçoivent un courrier leur proposant d'échelonner l'augmentation sur 2 ans si ils rendent leur carte avant avril 2006, l'ATMB passe de la phase racket à la phase chantage, les usagers pris en otage par la situation et la saturation du réseau secondaire n'ont aucune alternative, ils cèdent et souscrivent en nombre à « Proximi't » .

Les associations elles continuent de dénoncer la mise en place de se produit pour diverses raisons :

- Formule et coût trop important pour le passage des abonnements forfaitaires au télépéage.
- Discrimination introduite entre les usagers de l'Ain et de la Haute-Savoie (une fois de plus l'ATMB a dû estimer que le nombre de clients dans l'Ain n'était pas suffisant pour faire la démarche auprès du Conseil Général de l'Ain pour demander la mise en place d'un partenariat comme en Haute-Savoie). Ainsi de nouvelles sections tarifaires apparaissent sur les brochures de l'ATMB qui couvrent les entrées de l'autoroute depuis le département de l'Ain.
- Discrimination entre les usagers forfaitaires et télépéage encore une année de plus en offrant un échelonnement de la hausse.

C'est à cette époque que l'ADU se retire des discussions estimant que le dialogue avec les dirigeants de l'ATMB n'est plus possible.

Le GTE conscient de la nécessité de continuer à trouver des solutions pour les usagers, continue d'avoir pour objectif la

mise en place d'un produit moins cher pour le « Domicile-Travail » et des produits complémentaires pour couvrir un maximum d'usagers va continuer en parallèle des discussions avec l'ATMB et des actions de terrain.

Ainsi, le 23 janvier 2006, la mise en place, à la demande du GTE, d'un produit « grand rouleur » est annoncé aux voeux de l'ATMB par Gilbert Santel son directeur. Voeux au cours desquels celui-ci sera interpellé par une délégation du GTE et d'usagers. Les dirigeants de l'ATMB se prononcerons alors clairement :

« Le PRODUIT « Proximi't » est la meilleure offre tarifaire que nous puissions faire et nous ne sommes pas inquiets les Hauts-Savoyard ont les moyens de payer ce prix, plus de 8000 clients payent déjà ces sommes et les 5000 abonnés peuvent les payer ».

IX. Les politiques qui nous soutiennent

Avant toute chose il nous faut remercier Monsieur Joël Baud-Grasset conseiller général qui suit avec nous le dossier depuis 2003 et qui a toujours fait preuve envers les différentes parties d'un esprit ouvert et d'une sincérité sans faille, toujours à l'écoute et toujours à la recherche d'un bon compromis entre les deux parties.

Dans un deuxième temps il nous faut remercier le Conseil Général, qui bien que ne nous soutenant pas dans son ensemble a fait preuve d'une grande volonté d'équité en accordant sur l'A40 la même subvention que sur l'autoroute A41

Malheureusement le déblocage de cette subvention n'a pas été conditionnée à la mise en place d'un produit en concertation avec les associations d'usagers. Ainsi le soutien politique souhaité par les associations afin d'obliger l'ATMB à faire un effort commercial plus conséquent s'est envolé avec la mise en place du produit « Proximi't ».

Ils sont aussi nombreux à avoir interpellé l'ATMB et ses dirigeants sur la situation sans jamais pouvoir réellement faire avancer le dossier :

- Claude BIRRAUX Député de Haute Savoie
- Martial SADDIER Député de Haute Savoie Maire de Bonneville
- Pierre HERISSON Sénateur de Haute Savoie Maire de Sevrier
- Jean-Claude CARLE Sénateur de Haute Savoie Conseiller Régional.
- Jean-Paul AMOUDRY- Sénateur de Haute Savoie Conseiller Général
- Robert BORREL Président du 2C2A (Communautés de Communes d'Annemasse).
- Bernard ACCOUYER Député de Haute-Savoie Maire d'Annecy le Vieux

Le Ministre des Transports, Dominique PERBEN a même « fait procéder à un examen attentif de ce dossier » en Août 2005, nous attendons toujours sa position.

Ils sont malheureusement peu nombreux à avoir clairement dénoncé la situation, les 100% d'augmentation et surtout les risques pour les communes riveraines de l'A40, parmi eux :

- René DECARROUX Maire d'Arenthon.
- Joël Baud-Grasset Conseiller Génèral
- Jean Claude CICLET Maire de Reignier
- Francois-Xavier L'HONNEN Maire de Bonne
- Jean-Pierre BUET Président du SIMBAL
- Georges ETALLAZ Maire de Collonges
- Claude BIRRAUX Vice Président du Conseil Général

X. L'ATMB sur papier glacé

Nous avons fait ici un petit tour d'horizon des brochures et des dossiers de l'ATMB pour en extraire les meilleurs points et souligner quelques points sur lesquels, pour nous, le discours et les actes ne sont pas en phase.

On y retrouve leur volonté de dialoguer avec les associations (même si nous avons constaté que les longs monoloques étaient plus faciles pour eux qu'une réelle écoute), leur volonté de trouver un produit de remplacement pour les forfaitaires (en 2003), l'annonce de la suppression des abonnements cette même année. On y trouve aussi leur volonté commerciale et marketing d'imposer le télépéage, qu'ils n'ont jusqu'à ce jour jamais réussi à vendre aux abonnés forfaitaires (ce qui est normal connaissant les offres passées et actuelles).

Rapport d'activités 2002 :

"Dans les années à venir, ATMB, tout comme ses partenaires AREA et SFTRF, a donc un rôle majeur à jouer en matière d'aménagement du territoire régional. Un rôle qui s'inscrit, pour chaque entreprise, dans une volonté forte d'ancrage local et d'engagements concrets sur le plan du développement durable."

- « Au-delà de ces objectifs, la charte fait référence à quatre valeurs :
 - la qualité, tant sur le plan technique que de la sécurité,
 - l'exigence, tant en termes d'efficacité que d'innovation,
 - la proximité avec les partenaires du groupe autoroutier (les collectivités locales, les organisations professionnelles, les associations),
 - la considération, notamment en matière de dialogue social.

Rapport d'activités 2003

- « Nous voulons que 2004 marque l'intensification des efforts d'écoute, de concertation et d'échanges d'ATMB avec les acteurs locaux. »
- « L'Autoroute Blanche et le Tunnel du Mont Blanc jouent un rôle majeur au plan local notamment pour les déplacements domicile/travail –, national en particulier pour la gestion des grands flux saisonniers –, et international en contribuant aux échanges économiques. »

Bilan d'activité 2003 :

« Une politique d'investissement soutenue

Outre le programme de modernisation engagé en 1998 sur l'Autoroute Blanche avec les travaux conduits au nœud autoroutier d'Etrembières (10 millions d'euros HT), à la barrière de péage de Cluses (10 millions d'euros HT), le programme de renforcement global des équipements d'exploitation et de sécurité (16 millions d'euros HT) ou encore le chantier du tunnel du Vuache (24 millions d'euros HT), ATMB a en outre consacré, à la demande de l'Etat, 205 millions d'euros pour l'application des nouvelles normes de sécurité au Tunnel du Mont Blanc et 100 millions en tant que concessionnaire pressenti de l'A400 et A41 au milieu des années 1990. »

- « En outre, ATMB a engagé le dialogue avec les associations et les élus dans le cadre de ses abonnements forfaitaires, afin de proposer une solution plus adaptée dans les prochains mois. »
- « Pour accroître le rôle de desserte locale de l'autoroute mais aussi désengorger les centres villes, ATMB s'est engagé fin 2003 dans une convention d'études avec le conseil général de Haute-Savoie pour la la construction des trois demi échangeurs à Passy, Bonneville et Sallanches. Une réflexion est également en cours concernant la desserte de l'hôpital de Findrol par l'A40. »

"Dans une zone géographique caractérisée par une densité de population et d'activité répartie en de multiples pôles d'importance variée, l'Autoroute Blanche qui accueille un trafic moyen de près de 20 000 véhicules par jour, joue un véritable rôle dans les déplacements domicile-travail. À cette vocation locales ajoute l'accueil des vacanciers qui rejoignent, été comme hiver, plus d'une trentaine de stations de montagne."

Portrait 2004:

"Une desserte essentielle pour faciliter les trajets locaux

« Le réseau d'ATMB, qui relie plus d'une trentaine de communes en Haute-Savoie et dans l'Ain, possède treize échangeurs pour répondre aux besoins d'une zone densément peuplée et très active sur le plan économique. 64 % des habitants travaillent en effet hors de leur commune de résidence.»

XI. L'ATMB en chiffres

Il nous est logiquement impossible de énoncer cette situation sans essayer de comprendre la situation financière actuelle de l'ATMB. Pour comprendre sa situation actuelle il faut revenir au drame de 1999 qui coûta la vie à XX personnes et qui eut pour conséquence la fermeture du tunnel pendant 3 ans.

1. Evolution du trafic de 2002 à 2005 pour l'autoroute A40 :

A40	2001	2002	2003	2004	2005
VL	13'320	16'982	17'788	18'167	20'220
Evolution		+18%	+4,7%	+4%	+2
PL	1'160	1'280	1'809	2'022	2'214
Evolution		+9	+41%	+11%	+10%

2. Evolution du trafic de 1998 à 2005 pour le tunnel:

Tunnel	1998	1999-2000 2001	2002	2003	2004	2005
VL	3267	-	2562	3087	3119	3300
Evolution		-	-	20,4%	+4%	+5
PL	2128	-	215	752	1003	1113
Evolution		-	-	+41,04%	+30%	+10%

3. Résultats de l'ATMB de 1998 à 2005:

	1998	2001	2002	2003	2004	2005
CA		49	69,9(+40%)	90(+29%)	102(+12%)	120
A40		49	55,8(+14%)	64(+15%)	71(+11%)	80
Tunnel		-	12,8(+40%)	26(+60%)	30(+21%)	40
Charges d'exploitation			82	85	87	90
Résultat d'exploitation			-13	+5	+15	+30
Charges financières			20	23	25	25
Résultat courant			-32	-18	+10	+5

	1998	2001	2002	2003	2004	2005
Dette	-	•	-	473	472	472

Investissements	1998-2001	2002	2003	2004
Tunnel Du Mont Blanc	205	-	-	7
A400-A41	100	-	-	7
Echangeur d'Etrembière	-	-	10	
Tunnel Du Vuache	-	-	24	
Gare de péage de Cluses	-	-	10	
RN205	-	-	-	7
Aménagements(sécurité,)	-	-	16	17
Entretien+Informatique	-	-	-	10
Frais Financier	-	-	23(RE :5)	24(RE :15)

Nous ne nous permettrons pas aujourd'hui de revenir sur le devenir des bénéfices générés pendant les années d'exploitation du tunnel avant 1999. Nous ne nous permettrons pas de mettre en doute les investissements de sécurité effectués avant la catastrophe du Tunnel. Nous nous permettrons tout simplement de souligner que 400 millions d'€ ont

été nécessaires à la réfection du Tunnel dont 2005 millions à la charge de l'ATMB. Si on ajoute à cela les 100 millions pour l'A400-A41 dont l'ATMB n'a pas obtenu la concession, nous sommes à 305 millions d'€ soit 2/3 de la dette de la société

De même, si nous regardons le CA de la société en 2004, 100 millions d'€ dont les 2/3 proviennent de l'A40 on pourrait être tenté de dire que ce sont les clients de l'A40 qui sont en train de financer le Tunnel. Comme sur 20'000 VL, il y a actuellement plus de 13'000 abonnés (forfaitaires + télépéage) il n'en faut pas plus pour dire que les usagers quotidiens payent aujourd'hui le Tunnel du Mont Blanc et les aménagements sur l'A40. On comprend alors encore plus l'intérêt que peut avoir l'ATMB à augmenter ses tarifs d'abonnements.

XII. L'ATMB, la loi et le droit

Nous souhaitons soulever un certain nombre de questions que de nombreux usagers se posent. Au-delà des interrogations légitimes des usagers il y a une question à laquelle il nous faudra répondre dans les mois avenirs : Peut-on ? Doit-on pour une de ces raisons traîner la société ATMB devant les tribunaux pour faire valoir nos droits.

Pour chacune des questions suivantes nous sommes en droit de nous demander si l'ATMB est peut-être trainé devant les tribunaux et si tout ne se résume pas simplement par un « abus de position dominante »:

- Peut-on doubler les tarifs du jour au lendemain pour un service moindre ?
- Comment l'ATMB peut-elle expliquer qu'en 2003, elle a "supprimer" les abonnements sans prévenir par un courrier personnalisé les abonnés de l'époque ainsi certains n'ont pu renouveler leur abonnement (n'ayant pas conscience qu'une interruption de 1 mois bloquerait le renouvellement de ceux-ci). En criant très fort ou en argumentant (maladie, congés maternité, ...) certains ont réussit à récupérer leur abonnement d'autre pas..
- Comment l'ATMB peut-elle justifier que depuis 2003, les abonnés Trace Directe et forfaitaires payent pour le même service(prendre l'autoroute) des sommes compléments différentes. Les voies réservées et le pré-payement peuvent-ils justifier une variation du simple au double?
- Le nouvel abonnement "Proximi't" est une formule forfaitaire, vous payez 46 passages pour 1 passage dans le mois. Est-il légal de mettre en place u produit sur l'autoroute pour lequel vous payez pour ce que vous ne consommez pas ?

Comment un 2005, l'ATMB a-t-elle pu envoyer à des centaines, des milliers d'usagers un courrier expliquant qu'ils n'utilisaient leur carte forfaitaire que 2 à 3 fois par mois et de ce fait il avait tout à fait intérêt à passer au télépéage? Malheureusement ceci c'est avéré faux pour un grand nombre d'entre eux, alors bug informatique dans la recherche des cartes sous utilisés ou manipulation de l'ATMB?

XIII. Analyse des statistiques sécurité routière – Haute-Savoie

Ces chiffres sont édifiants, il apparaît à la fois clairement que notre réseau autoroutier est plus sûre mais sous exploité: 20 900 véhicules/jour (32 925 véhicules/jour au plan national), et que le réseau des nationales :13 900 véhicules/jour (12 009 véhicules/jour au plan national), ainsi que celui des départementales 2 300 véhicules/jour (1 621 véhicules/jour au plan national) sont largement plus utilisés.

On pourrait naïvement expliquer cette situation par la pingrerie légendaire des haut savoyards, mais il faut garder à l'esprit que nos autoroutes sont parmi les plus chères de France (au coût kilométrique moyen elles se placent deuxième en France après l'autoroute de Maurienne). Le système d'autoroute ouverte de l'A40, et le fait que ces coûts soient assumés seulement par une partie des usagers accentuent encore plus le phénomène.

Force est de constater, et nous en avons l'illustration tous les jours dans nos journaux locaux que cette situation de sous utilisation de l'autoroute et donc cette forte propension de hauts savoyards à faire leur trajet sur le réseau secondaire (qui dans notre département est loin d'être « secondaire ») se concrétise par des chiffres d'accidentologie dramatique et édifiant : 30% de collisions frontales en plus que la moyenne du pays, 19% de chance(si l'on peut dire) de mourir sur nos nationales que partout en France, 6% de chance de plus de mourir sur une départementale que partout en France. En comparaison si vous empruntez l'autoroute, vous aurez aussi 3 fois moins de chance d'avoir un accident que sur nationale et 8 fois moins que sur une départementale.

Que prouve ces chiffres? Ils prouvent que les sociétés d'autoroutes (ATMB et AREA) concessionnaires du réseau autoroutier font un travail admirable en terme de sécurité, ce que les usagers n'ont jamais remis en doute. C'est d'ailleurs pour cette raison que les 5000 abonnés forfaitaires, que les associations d'usagers conscients de cette chance pour les haut savoyards se battent depuis 3 ans pour que les usagers actuels restent sur l'autoroute et que d'autres, déjà exclus de ce réseau, viennent les rejoindre pour rendre tout le réseau routier plus sûre.

XIV. Conclusion

Notre reprochons aux sociétés concessionnaires des autoroutes de notre département de ne pas avoir une démarche consistant à attirer le plus possible de hauts savoyards sur l'autoroute en pratiquant pour eux de tarifs raisonnables pour une utilisation quotidienne. Au contraire celles-ci ont une démarche élitiste ou seuls des clients « nantis » peuvent utiliser l'autoroute. Un des dirigeants de l'ATMB a d'ailleurs confirmé cette âpre réalité en parlant des abonnés forfaitaires comme de « la cerise sur le Gâteau » pour sa société.

Cette constatation rejoint le constat du Conseil Général qui doit engager cette année, une réflexion globale sur le réseau routier et autoroutier départemental à la suite d'un constat inquiétant à la fois sur la Vallée de l'Arve et surtout dans la périphérie d'Annecy : Le département envisage aujourd'hui de doubler le réseau départemental sur certaines sections alors qu'il existe déjà en parallèle un réseau autoroutier. Nous avons une piste pour éclairer le Conseil Général : le coût de l'autoroute est actuellement exorbitant pour un usage régulier, les sociétés concessionnaires doivent entendre raison et réajuster leurs prix en faisant des tarifs vraiment préférentiels pour les locaux.

Avec l'évolution du trafic VL et l'arrivée du télépéage (et donc d'un débit plus important au péage), il serait tout à fait imaginable que l'ATMB mette en place un vrai abonnement « Domicile-Travail » avec une réduction plus importante que les 45% actuels, sans que son chiffre d'affaire en soit affecté. Au contraire, les bons chiffres de la mise en place de « Proximi't » (+400 abonnés dont 100 nouveaux) prouvent le potentiel d'un produit réellement attractif pour capter une nouvelle clientèle.

Malheureusement l'ATMB garde un politique commerciale frileuse avec laquelle le seul risque qu'elle prend est de perdre des clients (en les chassant de l'autoroute par de fortes augmentations) tout en prenant le moins de risques financiers (pour un client maintenu sur l'autoroute – un client peut aller gonfler les bouchons sur Reignier, Annemasse, ...).

Les dirigeants de la société le disent ouvertement :

« Ne vous inquiétez pas les gens resteront sur l'Autoroute malgré les augmentations, les hauts savoyards ont les moyens ! Regardez 12'000 payent déjà ce tarif et vous n'avez pas le choix, demain vous payerez aussi. Ne vous inquiétez pas, nous l'avons déjà fait sur Lyon avec l'A43 et après un an nous avons le même chiffre d'affaires »

Où est le respect de l'usager? Où est la grande idée de service publique affichée sur papier glacé quand l'objectif d'une société semi-étatique n'est pas de répondre à une problématique des transports locaux mais seulement le remboursement de sa dette le plus rapidement possible pour négocier l'allongement de sa concession dans des conditions optimums.

Le vrai pari à relever sur l'avenir ne serait-il de miser sur l'attractivité d'un produit pour attirer de nombreux nouveaux clients locaux et de compenser par un nombre d'usagers plus important ?

L'ATMB et ses dirigeants ne veulent pas entendre parler de cela et souhaitent resté ancré dans leur certitude de gestionnaires.

Toutes ces réflexions, nous poussent à nous interroger sur la pérennité du projet du futur A41 entre Annecy et Genève. Les 850 millions d'€ investis par des sociétés privées en échange d'une concession de 65 ans vont-ils permettre de désengorger Cruseilles ? Si le tarif de 4€ est maintenu, il en coûtera plus de 1300€ annuel pour une personne allant travailler, les mêmes tarifs que nous dénonçons aujourd'hui sur l'A40. Au-delà de la pérennité de ce projet, dans lequel banquiers, assureurs, sociétés ont investit des sommes colossales, pour des travaux colossaux c'est surtout l'accessibilité de cet ouvrage aux hauts savoyards et pas seulement aux plus nantis d'entre eux qui nous inquiète aujourd'hui.

PETITION ATMB

Monsieur Ernest Nycollin, Président du Conseil général de la Haute-Savoie, Monsieur Gilbert Santel, Président Directeur Général de l'ATMB

Messieurs les Présidents.

Résident en Haute-Savoie j'utilise quotidiennement l'A 40. Une autoroute qui me permet d'accéder rapidement et en sécurité à mon travail et le soir de retrouver ma famille. En tant qu'utilisateur régulier j'apprécie le confort et la sécurité que me procure l'autoroute.

Malheureusement, depuis quelques années, les tarifs de l'A40 ont considérablement augmenté.

D'autres utilisateurs ont encore moins de chance que moi puisque, ayant trouvé récemment un travail dans la région, l'ATMB leur a imposé le télé péage avec un tarif exorbitant. Beaucoup ont fait le choix de passer par les nationales ou départementales avec tous les inconvénients et les risques que cela suppose pour eux et pour les populations des communes traversées.

L'ATMB vient de m'informer par courrier que la formule d'abonnement qui existe depuis de nombreuses années va disparaître au profit du télé péage. Ce passage va entraîner une augmentation très sensible du coût de l'autoroute.

Même avec l'aide financière du Conseil général qui pourrait rembourser à l'ATMB 15% du passage, le télé péage représente, par exemple, pour le trajet Sallanches-Gaillard (40 Kms) une augmentation de 84%! Faisant passer le coût de l'abonnement annuel de 756 euros à 1391 euros. L'ATMB ne semble pas avoir conscience de l'importance des sommes demandées. Leurs salaires sont ils si élevés ? 1391 euros c'est pour beaucoup d'entre nous un mois de salaire!!

Messieurs les Présidents :

- Comment pouvez-vous accepter qu'un haut savoyard paie aussi cher pour se rendre à son travail ?
- Comment pouvez-vous accepter que l'autoroute qui coupe en deux notre vallée, qui entraîne les nuisances que nous connaissons bien, devienne un axe de communication réservé aux camions, aux touristes et à quelques gros revenus ?
- Comment pouvez-vous accepter que l'ATMB qui annonce dans sa magnifique et très onéreuse plaquette un résultat d'exploitation positif de 15 millions d'euros pour 2004, un chiffre d'affaires en progression de 13.3% surtaxe les usagers locaux ?
- Comment pouvez-vous accepter que ce soit les hauts-savoyards qui contribuent au remboursement des travaux du tunnel du Mont-Blanc (200 millions investis entre 2000 et 2002), alors qu'un simple abonnement au tunnel permet un abattement de 65% du coût du passage?
- Enfin comment pouvez-vous accepter que les automobilistes locaux s'entassent sur les routes départementales avec tous les risques pour eux et pour les habitants des communes traversées ?

Messieurs les Présidents, je compte sur vous.

Vous devez agir pour que tous les usagers locaux puissent continuer à utiliser l'A40 pour se rendre à leur travail. L'autoroute ne doit pas être réservée à une classe de privilégiés!

Je vous demande de tout faire pour que les tarifs actuels soient maintenus et accessibles à tous.

Nom, Prenom Adresse **SIGNATURE**

XV. Statistiques sécurité routière – Haute-Savoie

Observatoire national interministériel de sécurité routière

L'accidentologie locale en HAUTE SAVOIE (74)

Synthèse:

densité 1,3 fois plus élevée que la moyenne , risque tués global légèrement défavorable (+19 sur RN). Par rapport à l'année précédente légère hausse de la mortalité (+3 tués). Par rapport à la moyenne, les parts de victimes graves sont très ou significativement plus élevées dans les cas suivants: motos, choc frontal

A - Données générales :

Superficie: 4 388 km² Population: 631 963 habitants

Densité : 144 habitants au km² (108 pour la France)

Parc de voitures de tourisme 329 300 , soit 0,52 voiture par habitant (0,48 pour la France)

Part des tués locaux : 76,19 % (75,46 % pour la France)

Année 2004

	Nombre	Rang sur 96 départements (1)	Comparaison France (2)
Population	631 963	32	1,08%
Accidents corporels	773	36	0,91%
Tuės	63	31	1,20%
Tués/million d'habitants	100	55	89
Blessés	1 049	34	0,96%

⁽¹⁾ classés par ordre décroissant

Autoroutes : 151 km, avec un débit de 20 900 véhicules/jour (32 925 véhicules/jour au plan national)

Routes nationales (RN): 332 km, avec un débit de 13 900 véhicules/jour (12 009 véhicules/jour au plan national)

Route départementales (RD) : 2 442 km, avec un débit de 2 300 véhicules/jour (1 621 véhicules/jour au plan national)

Données nour 10 000 habitants

	HAUTE SAVOIE		FRANCE		
	Nombre de kilomètres	Parcours (1)	Nombre de kilomètres	Parcours (1)	
Autoroutes	2,4	18,2	1,8	21,1	
RN	5,0	26,6	4,0	19,2	
RD	39,0	32,4	60,0	35,7	

⁽¹⁾ en millions de véhicules x kilomètres par an

⁽⁷⁾ Part du département dans le total France sauf pour le ratio des tués par million d'habitants pour lesquels est donnée la valeur du ratio pour le France.

B - Indicateur d'accidentologie locale :

Données 2000-2004		FRANCE	HAUTE SAVOIE	RHONE-ALPES
IAL (*)	Tués	1,00	1,08	0,87
	Victimes graves	0,00	0,00	ND
Autoroutes	% tués	6,9%	4,3%	8,4%
	Risque relatif	1,00	0,83	0,97
Routes nationales	% tués	21,9%	31,8%	25,6%
	Risque relatif	1,00	1,19	1,10
Routes départementales	% tués	47,5%	42,3%	43,9%
	Risque relatif	1,00	1,06	0,77
Agglomérations	% tués	17,9%	15,6%	14,8%
	Risque relatif	1,00	1,03	0,78

Ce tableau donne le risque départemental (tués sur cinq ans rapportés au parcours) suivent les différents réseaux : autoroutes, routes nationales et départementailes en rase campagne ou en agglomérations de moins de 5 000 habitants. Le risque en agglomération de plus de 5 000 habitants est calculé à partir de la population des entités urbaines (voir méthodologie dans le rapport sur les indicateurs d'accidentologie locale). L'AL (indicateur d'accidentologie locale) est une pondération des risques relatifs (rapportés au risque France) par réseaux, en fonction de l'importance relative des parcours sur les différents réseaux.

Exemple : un IAL de 1,30 signifie qu'il y a eu sur cinq ans 30% de tués en plus dans ce département par rapport au bilan qu'il y aurait eu si les taux de risque sur ces différents réseaux avaient été ceux de l'ensemble de la France.

C - Evolution récente :

Evolution du nombre de tués au cours des cinq précédentes années :

	HAUTE SAVOIE		FRANCE entière	
TUES	Nombre	Evolution annuelle	Nombre	Evolution annuelle
2000	110	15,79%	7 643	-4,81%
2001	98	-10,91%	7 720	1,01%
2002	88	-10,20%	7 242	-6,19%
2003	60	-31,82%	5 731	-20,86%
2004	63	5,00%	5 232	-8,71%

volution recente jusqu'au mois de junier (iv premiers mois de ramée avec n = 7)								
	Accidents corporels	ccidents corporels Tués		Gravité (tués pour 100 accidents corporels)				
Année 2005	429	38	588	8,86				
Année 2004	450	34	626	7,56				
Moyenne 2000/2004	478	45	661	9,49				
Evolution 2005/moyenne 2000/2004	-10,00%	-16,30%	-11,00%	-6,70%				
Rappel evolution France 2005/moyenne 2000/2004	-15,00%	-20,76%	-19,00%	-6,01%				

Observatoire national interministériel de sécurité routière Accidentologie locale - HAUTE SAVOIE (74)

04/10/2005

D - Catégories d'usagers :

		Tués						
	Résultats 2004	Résultats en	Résultats en moyenne sur 5 ans					
	HAUTE SAVOIE	HAUTE SAVOIE	% HAUTE SAVOIE	FRANCE	% FRANCE			
Piétons	3	6	7,16%	706	10,52%			
Bicydettes	1	2	2,39%	213	3,17%			
Motocyclettes	6	14	16,71%	899	13,40%			
Voitures	47	58	68,74%	4 260	63,46%			
Autres	6	4	5,01%	635	9,45%			

E - Ages:

		- 18 ans	18-24 ans	25-64 ans	65 ans et +	Total
Structure de la population	HAUTE SAVOIE	23,5%	7,8%	55,2%	13,4%	-
	FRANCE	21,8%	9,1%	52,4%	16,7%	-
Tués 2004	HAUTE SAVOIE	4	14	33	12	63
	Moyenne HAUTE SAVOIE	6	20	40	10	84
Tués en moyenne résultats sur cinq ans	Moyenne FRANCE	542	1 473	2 927	1 152	6 714
	HAUTE SAVOIE	6,7%	23,6%	47,5%	12,4%	-
	FRANCE	8,1%	21,9%	43,6%	17,2%	-

⁽¹⁾ Le TOTAL peut être supérieur à la somme de la partition à cause des âges indéterminés

F - Données complémentaires (année 2004) :

	Ratio victimes graves (tués + blessés graves)			
Type d'accidents	Collisions frontales	Obstacles fixes	Dont arbres	Dans accidents impliquant un PL
FRANCE	18,15%	29,46%	6,60%	7,60%
HAUTE SAVOIE	25,25%	26,98%	5,30%	5,95%

Comparaison avec le % de tués

Comparaison avec le % de ides				
	Ratio tués			
	Sur arbres			
FRANCE	12,80%			
HAUTE SAVOIE	11,52%			

Conditions générales	Nuit (1)	Week-end (1)	Présence d'alcool
FRANCE	38,63%	38,40%	18,63%
HAUTE SAVOIE	39,24%	39,20%	19,88%

⁽¹⁾ Part des victimes graves sur l'ensemble des victimes graves.

	HAUTE SAVOIE	FRANCE
Taux de contrôle IAL (1)	317	287

⁽¹⁾ Nombre d'Infractions vitesse sur un an rapportées aux parcours sur le réseau de rase campagne mesuré en 100 millions de véhicules km

Observatoire national interministériel de sécurité routière Accidentologie locale - HAUTE SAVOIE (74)

04/10/2005

XVI. Courriers des élus



Direction de la Voirie et des Transports

12, boulevard du Lycée • 74000 Annecy Tél : 04 50 33 50 00 • Fax : 04 50 33 50 63

N. Réf. : JLC/PM/let05-16

Le Président du Conseil Général de la Haute-Savoie

A Mesdames et Messieurs les pétitionnaires de l'A40

OBJET: AUTOROUTE A 40

Madame, Monsieur,

En réponse aux courriers que vous m'avez adressés concernant les tarifs de l'ATMB, j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint le Communiqué de Presse.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Président du Conseil Général

Ernest NYCOLLIN.



COMMUNIQUE DE PRESSE

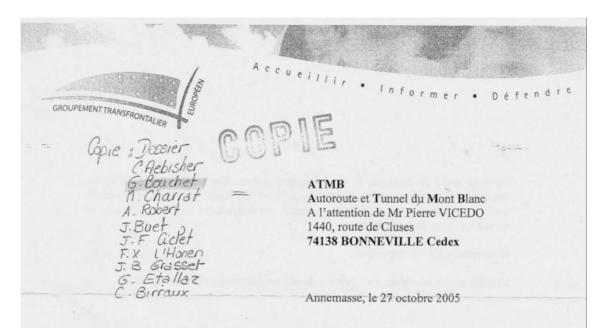
Un certain nombre d'usagers de l'autoroute A40 entre ANNEMASSE et la Vallée de l'Arve ont fait connaître leur mécontentement de voir les abonnements forfaitaires ATMB disparaître au profit d'une nouvelle formule télépéage qui peut s'avérer plus coûteuse.

Le Conseil Général, qui est évidemment très attentif à la problématique des trafics routiers en Haute-Savoie, rappelle cependant que les tarifs sont fixés par les sociétés autoroutières sous le contrôle de l'Etat qui a seul compétence pour les approuver. Il appartient éventuellement à ATMB de préciser les conditions de ce nouvel abonnement.

Le Conseil Général a défini pour sa part une politique globale, qui tient compte des charges très lourdes qu'il assume en priorité sur le réseau routier départemental et, à partir du 1^{er} janvier 2006, sur la presque totalité du réseau de Haute-Savoie compte tenu du transfert des routes nationales.

Le Conseil Général estime, dans ce contexte et dans le cadre d'une politique globale des déplacements, qu'il est intéressant de favoriser un usage optimisé des autoroutes dans les déplacements domicile-travail.

Dans ces conditions, le Président du Conseil Général compte soumettre à l'Assemblée Départementale lors de sa prochaine session des 12, 13 et 14 décembre une proposition du même ordre que les modalités applicables sur la partie Allonzier-Rumilly de l'autoroute AREA, c'est-à-dire pour A40 dans la partie Annemasse-Vallée de l'Arve une atténuation de 15 % des tarifs applicables aux abonnements domicile-travail.



Nos réf. : JFB/MC/GB/cl

Objet: Tarifs A40 - Télé péage

Monsieur,

Lors de notre dernière réunion du 27 juin 2005, vous nous aviez annoncé pour début 2006 la mise en place d'un abonnement « Domicile-Travail », forfaitaire de 46 passages mensuels avec une réduction de 30%. Face à la présentațion de cette proposition, nous avions vivement réagi et exprimé notre mécontentement de voir les abonnements forfaitaires actuels disparaître au profit d'une formule que nous considérons beaucoup trop rigide et surtout trop coûteuse (le prix du trajet doublant).

Malgré notre position d'usagers, le 22 septembre 2005, vous avez annonçé aux actuels possesseurs d'abonnements forfaitaires, la disparition de ce produit pour la fin de l'année et un remplacement par votre formule « Domicile-Travail » dont nous ne voulons pas.

Evidemment de nombreux usagers, vos clients, ont réagi et nous ont fait part de leur vive inquiétude quant à l'évolution des prix sur notre autoroute qu'ils utilisent chaque jour pour se rendre sur leur lieu de travail.

Vous avez obtenu de la part du Conseil Général un accord de principe concernant une subvention pour offrir aux usagers des tarifs plus attractifs. Nous ne pouvons actuellement pas soutenir votre démarche auprès du Conseil Général, nous nous y opposerons même, car cette réduction de 15% supplémentaire ne change rien.

Vos propositions tarifaires actuelles restent inacceptables et nous vous demandons de reconsidérer votre position. Le télé péage oui, mais au tarif actuel forfaitaire.

1

50, rue de Genève-BP 35 74103 Annemasse cedex 03 Tél.: 0892 70 10 74 (0.337 €/mn) Fax: 04 50 38 21 61 www.frontalier.com

GROUPEMENT TRANSFRONTALIER EUROPÉEN

Dans un souci de dialogue, le Groupement transfrontalier européen, l'ADU et les représentants politiques ayant co-signés cette lettre souhaitent vous rencontrer afin de trouver une solution qui réponde aux attentes des usagers, en terme de flexibilité et surtout en terme de tarification.

Nous restons à votre disposition.

Veuillez agréer Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Michel CHARRAT

Joël BAUD-GRASSET Conseiller Général

Jean-Pierre BUET Président du SIMBAL

Claude BIRRAUX Vice-Président du Copseil Général Alain Robert Président ADU

Jean Commission of the Commiss

Georges ETALLAZ: / Maire de Collodgos , 47

François-Lavier/L'HONEN Maire de Borne

2

Arenthon, le 08/12/2005

MAIRIE D'ARENTHON 22 Route de Reignier

74800 ARENTHON Mairie: Tél.04.50.25.51.87 Fax.04.50.25.49.76

E-Mail Commune.arenthon@wanadoo.fr

Opuguel Dussiar Gene Grand B., G. Acbieller H. Chamat

Groupement des Frontaliers 50, Rue de Genève B.P. 35 74 103 ANNEMASSE CEDEX

Nos Réf. : RD/MB

Objet: politiques tarifaires 2006 ATMB .-

Messieurs,

Par la présente, nous vous prions de bien vouloir trouver, sous ce pli, copie du courrier que nous adressons, ce jour à l'ATMB -Paris et Bonneville -.

Nous adressons également un duplicata de notre requête aux destinataires mentionnés ci-après, à savoir :

- Monsieur le Préfet Préfecture d'ANNECY
- Monsieur le Sous-Préfet Sous Préfecture de BONNEVILLE
- · Monsieur NICOLLIN, Président du Conseil Général
- Monsieur DUVERNAY Conseiller Général Canton de La Roche sur Foron
- Monsieur MONNET Président de la Communauté de Communes du Pays Rochois
- Messieurs les Maires de la C.C.P.R. :
 - AMANCY
 - CORNIER
 - ETEAUX
 - LA CHAPELLE RAMBAUD
 - LA ROCHE sur FORON
 - SAINT LAURENT
 - SAINT PIERRE EN FAUCIGNY
 - SAINT SIXT

.../...

- Messieurs les Maires des communes riveraines de l'autoroute :
 - BONNEVILLE
 - CLUSES
 - SALLANCHES
 - SCIENTRIER
- Le Groupement des Frontaliers à Annemasse
- · Les Journaux suivants :
 - Le Dauphiné
 - Le Faucigny
 - Le Messager.

Nous espérons que les propositions d'abonnement envisagées par l'A.T.M.B. seront étudiées à nouveau, et ce, afin qu'une solution mieux appropriée pour les usagers de l'autoroute soit trouvée.

Dans cette attente.

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

Le Maire, René DECARROUX, et son conseil



Ouverture public : mardi $14 \, h - 18 \, h$ mercredi $8 \, h \, 30 - 11 \, h \, 30$ $14 \, h - 17 \, h$ jeudi $14 \, h - 19 \, h \, 30$

74800 ARENTHON

Mairie : Tél.04.50.25.51.87 Fax.04.50.25.49.76

lail Commune.arenthon@wanadoo.fr

Nos Réf.: RD/MB

Objet: politiques tarifaires 2006.-

Monsieur,

Nous nous inquiétons du mécontentement croissant des utilisateurs de l'Autoroute Blanche, provoqué par la mise en place de nouvelles politiques tarifaires applicables dès 2006.

En effet, nous, Commune d'ARENTHON, subissons un engorgement de nos routes, engendrant une augmentation du nombre d'accidents et de diverses nuisances ; les statistiques de la sécurité routière le confirment.

Comme vous le savez, notre situation géographique ne nous permet pas d'envisager d'autre alternative que l'utilisation des axes existants.

Nous souhaitons donc le maintien et le développement du flux local vers Genève ou vers les pôles industriels et touristiques de la vallée et haute vallée de l'Arve allant de pair avec le trafic international.

En référence à votre courrier du 29 novembre dernier, votre approche au niveau de la sécurité et du désengorgement correspond à la nôtre ; mais votre proposition d'abonnement va à l'encontre de ces arguments :

- Votre proposition de réduction « Proximi-t » offrant 45% de réduction correspond en fait à une augmentation de 200% pour un abonné de l'autoroute!
- Abonnement à carte magnétique en service depuis fort longtemps, plus délivré depuis 2003 et remplacé par le télépéage!

.../ ...

Pour étayer ces arguments, citons l'exemple d'une personne résidant dans notre commune et utilisant le parcours Bonneville- Gaillard pour se rendre à son travail :

Renouvellement de la carte pour 1 an de juillet 2005 à juillet 2006
 Pour un nombre illimité de passages : 381 Euros

• Abonnement 12 mois Proximi-t pour 23 allers-retours

Avec 45% de réduction

759 Euros

Soit une augmentation de

200 %!

En conclusion votre proposition va écarter toute une tranche de la population et profiter aux seu gros revenus.

Nous avons espoir que vous portiez plus avant la réflexion sur l'inquiétude des communes riveraines, nous souhaitons que vous preniez en considération l'intérêt de vos clients sans nuire à la rentabilité de l'ATMB afin de trouver une solution satisfaisante pour tous.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Maire, René DECARROUX, et son conseil

Alain Robert,

le président de l'association de défense des usagers d'ATMB. milite pour la création d'un péage adapté aux utilisateurs du troncon Nangy-Annemasse. Il vient d'adresser un courrier au président d'ATMB et attend maintenant une réponse.

lain Robert, habitant de Ball' Robert, mandant de Burdignin, créateur de l'association de défense des usagers d'ATMB 74 (¹) poursuit son "combat" afin d'obtenir d'ATMB "une affre tarifaire qui corresponde aux kilomètres par-courus entre Nangy et Annemasse". Passé de 1,60 € pour 7 kilomètres à 1,12 € avec l'abonnement, le tarif est 1,12 e avec l'abonnement, le taril est foujours considéré comme trop cher par l'association. Dans une longue lettre qu'il vient d'adresser à Gilbert Santel, le président d'ATMB, il compare les offres d'ATMB à un couteau suisse. "Fons avez un outil, genre conteau suisse, aton nous sommes les stilicatames. Denni les différentes de l'incomparation de l'accompany de l conceus susse, aom nous sommes ses utilisateurs. Parmi les différentes "lames" que vous proposez, nous ne trouvons pas celle qui nous convient... et en plus, vous voulez nous enlever celle qui nous était adaptée. Il se trouve que cet outil est dans le rouve et oue vous nues donc dans le rouve et oue vous nues donc dans le rouge et que vous avez donc mission de rééquilibrer ses comptes. Personne ne peut vous en faire le reproche. Mais c'est dans la diversité

ASSOCIATION DE DÉFENSE DES USAGERS Un appel pour "moduler" le péage **AUTOROUTE**



Nangy-Annemasse: un si cher tronçon



Alain Robert : plaidoyer pour une formule "spécial riverains" Alain Robert: platdayer pour une formule "spécial riverains".
L'addition est salée, et il entend le faire savoir. Président
de l'Association de défense des usagers d'ATMB, Alain
Robert estime que le 1,12 e (avec abonnement) pour les sept
kilomètres du tronçon autoroutier Nangy-Annemasse
est beaucoup trop élevé. Et de militer pour une tarification
adaptée, de l'ordre de 50 centimes d'euro. La perte, selon
Alain Robert, serait compensée par un accroissement notable
des usagers quotidiens actuellement rebutés par le prix
qui fait de ce tronçon "un des plus chers de France". . EN PAGE 2, L'ARTICLE D'YVES VELON

Alain Robert milite pour obtenir une révision de la politique tarifaire d'ATMB entre Nangy et Annemasse.

que vous trouverez des solutions, non pas dans des replis plus ou moins frileux." Il évoque le tunnel du Mont Blanc,

"une vache à lait" au plus haut niveau avec une logique comptable qui a fait oublier "tous les voyants lumineux qui s'allumaient pour tirer les son-nettes d'alarme". La sécurité est deve-

qui s'autimateut pour tirer les sonmettes d'alarme", la sécurité est devenue maintenant une priorité.

"Aujourd'hut, de quoi s'agit-il avec ce
passage obtige au tellepéage ? 6 000
abonnés qui utilisent votre autoroute
pour se rendre à leur travail,
condannés, d'un jour à l'autre, à se
voir supprimer leur abonnement
(déjà fortement en hausse: 64 %
d'augmentation en 4 ans) et être
obligés de souscrire à un système
télépéage trois fois plus cher et offrant
30 % de service en moins!".
Alain Robert propose donc "une tarification dadplée" à mettre en place par
ATMB, associant dans sa démarche
Joel Baud-Grasset, le conseiller généraid de la Vallée Verte. "Nous connaissons bien ce que souhaitent nos conci-

sons bien ce que souhaitent nos conci-toyens, nous avons à faire à eux tous les jours! Je vous rappelle qu'il ne

s'agit pas seulement de quelques per s'agit pas seulement de quelques per-sonnes en Vallée Verte, mais que le péage de Nangy possède, pour ce secteur, un potentiel clients très im-portant qui va de Bonne jusqu'au bout de la Vallée du Giffre, c'est à dire, en fait, tous les villages à l'est du Môle. Le jour du vous proposerez un produit simple (pour 30 E par an d'abonne-ment telépéage, vous pouvez aller de Nangy a Annemasse Genève/Pôle d'Ar-champs) pour 50 centimes d'euro

Un ahonnement "spécial riverains" à titre d'essai

contre 1,12 €, vous toucherez le jack pot. La perte de gain que vous enregis-treriez sur 1 500 (estimation) abon-nés actuels de ce secteur serait largement compensée par un afflux de clients nouveaux qui no prennent pas l'autoroute aujourd'hai parce qu'elle est beaucoup trop chère pour eux. Actuellement les personnes de la Vallée Verle, de Viuz, Saint-Jeoire, Taninges, Samoens... qui vont à Archamps passent dans Annemasse et rejoignent votre autoroute gratuitement à la Migros."

Un trafic qui va aller croissant sur cette zone qui ne cesse de se développer.

Pour contrôler les utilisateurs de cette Pour contrôler les utilisateurs de cette formule "spécial riverains", Alain Robert préconise, au lieu des traditionnelles bornes, de fournir un certificat de résidence. "Afin d'éviter toute fraude et tout abus, vous pourrez créer un poste de "Contrôleur/VRP" dont le rôle serait de contrôler l'authonicié des cestificals et des thenticité des certificats et de connaître, de manière privilégiée, vos clients, soit beaucoup moins cher que les 360 000 € d'investissement des

bornes."

Alain Robert propose donc une solution originale, hors de sentiers battus,
a titre d'essai avec un bilan chiffré
dans un an ou deux. ATMB sera-t-elle
sensible à la proposition? Réponse
sans doute dans quelques semaines, le
temps d'étudier le projet. Une réunion
est prévue fin février début mars avec
les deux députés, le président du
conseil général, les élus de l'agglomeration et les représentants d'ATMB. conseil general, les ellis de l'aggloné-ration et les représentants d'ATMB, organisée par le Groupement des fron-taliers pour faire avancer ce dossier. C'est tout du moins le souhait véhiculé par Alein Robart et avancer. par Alain Robert et son association

Yves VELON m Yves VELON

(¹) L'Association de défense des usagers ATMB 74 (Adu) a été créée il y a un an et compte une centaine d'adhèrents. Contact: 04 50 39 09 53; e-mail: averobert@oreka.com

20 sur 20 au GaultMillau: chapeau, Marc Veyrat!

HAUTE-SAVOIE. Pour la deuxième année consécutive, le chef haut-savoyard recueille la note maximum pour chacun de ses deux restaurants dans l'édition 2004 du guide

La perfection est-elle de ce monde? "Oui", répond GaultMil-lau. Et c'est ainsi que "l'Auberge de l'Éridan" à Veyrier-du-Lac et "la ferme de mon père" (ouverts en alternance) à Megève se retrouvent tout en haut de l'affiche, avec la note maximale. Pour le guide, "avec Vey-

rat, l'assiette est loin d'être l'élucubration d'un chef qui travaillerait trop du chapeau, et est à la fois complètement inédite et riche d'une

saveur totalement évidente". Ainsi donc, Marc Veyrat conforte sa place au hit-parade des meilleurs chefs français, avec un 2 fois 20.

L'année dèrnière, l'attribution de la note suprême avait déclenché un beau charivari parmi la presse spé-cialisée, portant sur la notion de "perfection" qu'induit le 20. Le guide sera dans les kiosques à compter du 19 février.

Routes fermées à Chamonix

A vec les crittes de la préfecture a de précaution appliqué le principe de précaution pour ce qui concerne le réseau routier. Hier matin, durant quelques heures, le trafic des poids lourds a été interrompu sur la rampe d'accès au tunnel du Mont-Blanc. Sur le versant français du massif, c'est la RN 506 reliant la France à la

Suisse par le col des Montets qui a été fermé à toute circulation par la Direction départementale de l'équi-pement (DDE). En effet, les risques d'avalanches étant importants, la liaison entre Chamonix et Vallorcine ne peut désormais se faire que par le tunnel de Montroc, jusqu'à stabilisa-tion du manteau neigeux.

GENEVE/LEMAN

Des abonnés de l'A40 affichent leur grogne

TRANSPORT. La réforme des tarifs d'abonnement de l'A40 continue de générer la colère de certains usagers dont les frontaliers qui "musclent" leur campagne de communication. Hier, ils ont affiché leurs slogans sur des ponts chevauchant l'autoroute





Les banderoles revendicatrices accrechées sur trois ponts hier matin.

n abonnement annuel Bonneville-Gaillard, à Bonneville-Gaillard, à passages illimités qui passe -y compris une réduction de 45%- de 381 à 695 euros pour un nombre limité de 46 passages par mois. C'est inacceptable. Et ce n'est qu'un exemple. Les tarifs vont doubler sous prétexte de la mise en place du télépéage. L'ATMB se moque de mous! Dans quelques mois les Haut-Savoyards ne pourront plus prendre l'autoroute A40! Alors ils utiliseront les autres voies, dont les voiries urbaines Et An- Ils appellent les usagers nemasse, par à se mobiliser

nemasse, par à se mobiliser exemple, sera to-talement saturée (...) Nous ne c pouvons accepter ce coup de 3

Il est 8 heures du matin au siège du

Il est 8 heures du matin au siège du Groupement Transfrontalier Euro-péen. Michel Charrat, le président du GTE est entouré d'Alain Bouchet, membre de sa commission trans-ports et d'Alain Robert de l'ex-as-sociation des usagers (ADU) ré-cemment discontes. cemment dissoute.

Il révèle que ses adhérents sont en train de poser des banderoles ex-primant ce mécontentement sur les ponts chevauchant l'autoroute entre le péage de Nangy et la sortie d'Étrembières.

Sur le terrain, ils sont en fait à l'œuvre depuis une petite heure accrochant leurs calicots que peuvent alors lire successivement les automobilistes, "A40: non au ra-cket" "Télépéage trop cher" "mani-

cket Tetepeage trop fire mani-festez www.frontaller.com". Ils les décrocheront à 9 h 30. Ils appellent donc par cette nou-velle démarche les usagers à se mobiliser et à adresser une pétimobiliser et à adresser une pétition, téléchargeable sur ce site
internet à la direction de l'ATMB
et au président du conseil général.
A ce dernier parce qu'ils s'insurgent aussi de voir le département
amené à verser
une participation à « L'ATMB

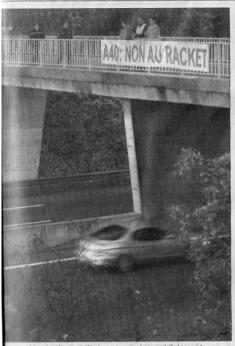
pour que celle-ci ajoute 15 % de réduction aux 30 % accordés aux usagers locaux et disent s'opposer à cette subvention dans les conditions actuelles. Royalement, l'ATMB fait bénéfi-cier les usagers d'une réduction de 30 % sans tenir compte que nous avons en Haute-Savoie l'une des autoroutes les plus chères de France et que les usagers n'ont pas d'autre choix pour se rendre

à leur travail. Pour le passage du tunnel du Mont-blanc, tout usager peut bé-néficier d'un abonnement lui of-

frant une réduction de 65%!» Ce que dément, dans un échange de courrier avec le député Claude



Birraux, le président d'ATMB Gilbert Santel précisant que ladite réduction ne dépasse pas 16 %. Les protestataires avertissent néanmoins : « Si c'est nécessaire nous pourrons mobiliser les usagers pour des actions beaucoup plus spectaculaires. L'ATMB doit prendre conscience de notre dé-termination!» Le service communication de cette dernière, à Bonneville, sollicitée hier par nos soins, n'a pas souhaité s'exprimer, disant n'avoir pas d'éléments pour le faire. **Michel CAUSSE**



ngy. L'opération matinale est menée conjointement par un lectif d'usagers d'environ 250 membres et par le Groupement sfrontalier, (LUCIEN FORTUNATI)

eux trajets sous la loupe

/allée verte-Annemasse: cien abonnement, avec mbre de passages illimités nsuel: 44 euros (68 fr.) nuel: 321 € (498 fr.) onnement Télépéage (46 rrs-retours par mois): 41 € (63 soit 492 € (763 fr.) par an. Il Sallanches-Annemasse: Ancien abonnement, avec nombre de passages illimités: mensuel: 93 euros (144 fr.) annuel: 756 € Abonnement Télépéage (46 allers-retours par mois): 126 € (195 fr.) soit 1512 € (2343 fr.) par an. (mp)

La colère des usagers de l'autoroute A4

Région Les frontaliers refusent de payer plus cher pour aller au travail.

MARIE PRIETTR

Sept heures, mercredi, dans la brume matinale, des bandero-les apparaissent sur les ponts de l'autoroute A40, entre le péage de Nangy et Annemasse. On peut y lire un message éloquent: «A40: non au racket» ou encore: «Télépéage trop cher». En passant, nombre d'usagers signifient leur approbation à grands coups

L'opération matinale est menée conjointement par un col-lectif d'usagers d'environ 250 membres et par le Groupement transfrontalier. Ils dénoncent le «diktat» de la société ATMB (Autoroutes et Tunnel du Mont-Blanc)

Après trois ans d'infructueu-ses négociations, l'ATMB a dernièrement envoyé aux 6000 abonnés de l'ancienne formule une lettre leur annoncant la fin de leur tarif préférentiel en avril 2006. «Nous ne pouvons accepter ce coup de force», s'exclame Michel Charrat, président du Groupement trans

pour bénéficier d'une baisse sera alors de souscrire à un abonnement télépéage. Le souci pour ces usagers quoti-diens c'est que la note s'alour-dit considérablement. Ainsi, pour le trajet Sallanches-Annemasse, le prix forfaitaire était de 756 euros par an (1170 fr.). L'abonnement télépéage nuel s'élève quant 1512 euros (2340 fr.). à lui à

Un coût absolument prohibitif pour nombre de salariés. «Pour certains, c'est l'équivapellent les contestataires. plus, le nombre de passage ne sera plus illimité mais réduit à 46 allers-retours par mois. Impossible dès lors pour ceux qui le souhaiteraient de rentrer manger chez eux à midi.

Sollicité dans ce dossier, le Conseil général de Haute-Sa-voie a donné un avis favorable pour assurer le financement de ces abonnements à hauteur de

Une proposition jugée rai-sonnable par le Groupement.

au versement de cette subven-tion tant que l'ATMB elle-même n'aura pas revu ses tarifs à la baisse.

Et si le message n'est pas entendu, il se pourrait que de nouvelles actions viennent en-foncer le clou. «On pourrait par exemple organiser un boycott de l'autoroute et proposer à tous les vessers de passer par tous les usagers de passer par le centre-ville d'Annemasse pour montrer l'ampleur du problème», annonce déjà Michel Charrat.

« Le Messager » 10 novembre 2005



Les usagers de l'autoroute sont bien décidés à ne pas laisser "racketter" par les responsables de l'A 40. Et l'ont fait savoir…

"Dis-moi en quoi tu roules, je te dirai combien ça fait"

La hausse des tarifs de l'ATMB « C'est inacceptable », juge à exaspère les usagers qui ont décidé de le faire savoir à leur de la coordination des usagers manière en déclinant plusieurs de l'ATMB. actions revendicatives.

P araphrasant un slogan publicitaire célèbre, fronta-liers et non frontaliers affichent un mécontentement unique : tous unis contre la vie chère. Et plus particulièrement celle imposée par l'ATMB qui a décidé de relever ses tarifs. Résultat? Un projet de télépéage pour possesseurs de grosses berlines allemandes exclusivement Chiffres à l'appui en effet, la hausse du coût des abonnements annuels pourrait atteindre 84 % sur certains tronçons (Le Fayet-Gaillard par exemple). Úne décision indécente pour les représentants des usa-gers. « L'A 40 est devenue antisociale », estime Michel Charrat, président du Groupement des transfrontaliers européens (GTE). Et que dire des usagers qui ne travaillent pas en Suisse.

De son côté, le conseil général (actionnaire de l'ATMB) a acté le principe d'une aide viacte le principe d'une aide visant à subventionner à hauteur de 15 % le coût des trajets payé par les usagers quotidiens. Refus catégorique du GTE: « Nous sommes contre tant que l'ATMB maintiendra de tels tarifs » « inpurre Michal de tels tarifs », s'insurge Michel Charat avec un bel aplomb. Le bras de fer engagé a déjà

débouché sur plusieurs actions concrètes : le lancement d'une pétition que les internautes trouveront sur le site www.frontalier, com et la pose de banderoles sur les ponts enjambant l'A 40. En attendant pourquoi pas la mise en place d'une jour-née de boycott total de l'A 40 afin de paralyser l'aggloméra-tion annemassienne : une situation illustrant le report du trafic sur les axes secondaires en cas de hausse des tarifs autoroutiers. Histoire de voir...

« Le Dauphiné Libéré » 16 novembre 2005

Des automobilistes manifestent contre "le racket"



Michel Charrat, président du Groupement transfrontalier européen. à la tête des protestataires.

A 40. Hier matin, au péage de Nangy, les manifestants entendaient faire part de leur "exaspération" et protester de nouveau contre les modifications des tarifs autoroutiers prévues le 1er avril.

O EN PAGE 4

+ AUTE-SAVOIE

MERCRE

Des automobilistes dénoncent un "racket" sur l'A 40

NANGY. Nouvelle manifestation d'usagers, hier matin, au parking du péage

ès sept heures, hier ma-tin, les banderoles ont été déployées par les usa-gers sur le parking de l'autoroute situé juste après le péage de Nangy dans le sens Bonneville-Annemass

Les manifestants, représentant l'As-sociation de défense des usagers de sociation de défense des usagers de l'ATMB et le Groupement transfrontalier européen, avec son président Michel Charrat, entendaient faire part de leur «exaspération» et protester contre les modifications des tarifs prévues le 1^{er} avril. Le système d'abonnement va laisser le relevance de la laisser le relevance de la laisser le relevance de la laisser le relevance d'abonnement va laisser le relevance de la laisser le la laisser le relevance de la laisser le relevance de la laisser

la place au télépéage. Une solution la piace au telepeage. One solution décrite comme «financièrement inacceptable » pour tous ceux qui utilisent quotidiennement l'autoroute afin de se rendre à leur travail. Devant ce qu'elles considèrent comme un « racket des usagers-travailleurs », les associations ont dé-cidé de poursuivre une action com-mune. Elles invitent les usagers à les rejoindre pour protester, tous les mardis matins entre 6 heures et 8 h 30, sur ce même parking. Mais aussi à « demander des informations concrètes et exprimer de vive voix leur mécontentement ».
A noter qu'une pétition invitant la

société autoroutière à revoir sa co-pie a été ouverte (sur frontalier. com). Des autocollants destinés à être apposés sur les véhicules ont également été édités par le Groupeent transfrontalier



Les manifestants se sont installés hier matin en bordure du péage de Nangy et ont recueilli des signatures pour leur pétition.

« La Tribune de Genève » novembre 2005

LATMB



Pierre Vicedo. «Contraireent à l'ancien abonne-ient réglé à l'avance, le télépéage s'adapte à l'usage fait de l'autoroute et permet de payer après

L'Autoroute blanche augmente ses tarifs d'abonnements transfrontalier européen

dénonce une autoroute «antisociale».

«On arrive à un point de rupture. Bientôt, les Haut-Savoyards vont regarder passer les touristes et les camions depuis le bord de l'autoroute.» L'image a de quoi faire sourire et pourtant, Jean-François Besson, secrétaire général du Groupe-ment transfrontalier est on ne peut plus sérieux. A l'annonce des changements tarifaires des changements tarifaires pour les abonnements de l'Autoroute blanche, le Groupe-

ment a fait grise mine.

«Cette dernière évolution revient à doubler les tarifs pour

que-t-il. Par exemple, pour parcourir les 45 kilomètres d'auto route qui séparent Sallanches d'Annemasse, l'ancien abonnement coûtait 756 euros par an Depuis février 2003, aucun nouvel abonné ne pouvait souscrire à cette formule. Dès l'automne, cet abonnement disparaîtra totalement au profit du télépéage.

Pour un montant de 126 euros par mois, l'usager pourra effectuer 46 allers-retours. «Soit un total de retours. «Soit un total de 1518 euros par an. Pour beau-coup de personnes, c'est l'équi-valent d'un mois de salaire», calcule Jean-François Besson. Selon lui, la conséquence est double: «cela ferme l'accès de l'entrecette à certaines catégo. l'autoroute à certaines catégo-ries de la population et

entraîne une surcharge de trafic sur les voies secondaires Car de toute façon, il n'existe aucune alternative valable à l'automobile

Du côté des Autoroutes et Du côté des Autoroutes et Tunnel du Mont-Blanc (ATMB), on ne voit pas les choses de la même manière. «Contrairement à l'ancien abonnement réglé à l'avance, le télépéage s'adapte à l'usage fait de l'autoroute et permet de payer après coup» explique Pierre Vicedo, directeur d'ex-ploitation de l'Autoroute blan-che. Il ajoute que l'ATMB s'ali-ren ajoute que le féducition gne ainsi sur les réductions maximums accordées par les autres sociétés autoroutières françaises, soit moins 30% sur

le trajet domicile-travail. Si certains tronçons autoroutiers en France sont encore

moins chers pour les abonnés télépéage, c'est grâce à une subvention des collectivités publiques, souligne Pierre Vicedo. C'est ainsi que la so-ciété ATMB, tout comme le Groupement transfrontalier, se tourne vers le Conseil général de Haute-Savoie, actionnaire à

hauteur de 16% dans le cap d'ATMB. Le dossier dev être à l'ordre du jour de commission permanente 25 juillet. Le Conseil géné pourrait décider de mettre main au porte-monnaie por soulager les usagers du résea

Deux trajets sous la loupe

Vallée verte-Annemasse: ■ Aller-retour normal: 3,2 euros (environ 5 francs) Ancien abonnement, avec nombre de passages illimités: mensuel: 44 euros (68 fr.) annuel: 321 euros (498 fr.) Abonnement Télépéage, à venir (46 allers-retours par mois): 41 euros (63 fr.), soit 492 euros (763 fr.) par an.

Sallanches-Annemasse Aller-retour: 10 euros (15 fr.) Ancien abonnement, avec nombre de passages illimités:

mensuel: 93 euros (144 fr.) annuel: 756 euros (1172 fr.) ■ Abonnement Télépéage, à venir (46 allers-retours par mois): 126 euros (195 fr.) soit 1512 euros (2343 fr.) par an.(mp)

Haro sur le télépéage « trop cher »

TRANSPORT. Le Groupement transfrontalier européen et l'Association de défense des usagers de l'A 40 dénoncent la suppression progressive de l'abonnement illimité et son remplacement par le télépéage, selon eux « trop rigide et deux fois plus cher »

Appréciation que confirme de son côté Michel Charrat, président du Groupement transfrontalier européen (GTE).
À l'occasion d'une réunion ouverte

A l'occasion d'une réunion ouverte à la presse - et à laquelle participaient trois élus dont Joël Baud-Graset, conseiller général de Boëge -, la direction de l'ATMB était sur la sellette, accusée d'une absence de véritable concertation dans sa réforme en cours des systèmes d'abonnements.

Michel Charrat qualifie carrément Pierre Vicédo, le directeur de la société autoroutière, de « docteur ès sciences en langue de bois ». Quant à Alain Robert, il reproche à ce dernier d'avoir institué un nouveau système qui, selon les contestataires, « va doubler le coût de l'abonnement actuel » tout en le rendant plus rigide. Il de-

vrait en effet se baser sur 46 passages par mois alors qu'il s'agissait

Dernière réunion de concertation le 20 octobre

jusqu'alors d'un droit sans limitation. Il reconnaît néanmoins que le tarif pour le trafic "domiciletravail" bénéficiera d'une réduction de 45 % - dont 15 % subventionnés par le Conseil généralalors qu'elle n'est que de 30 % habituellement sur chaque passage. Il n'empêche que, selon les contestataires, les usagers, dont les travailleurs frontaliers, devront assumer en un an une hausse de leur budget transport variant de 26 à 134 % selon leur trajet. Quels moyens de pression envisagent ces réfractaires au

nouveau système de tarification? Le président Charrat ne dévoile pas trop

ses batteries, se bornant énigmatiquement à déclarer que « les idées ne nous manquent pas » tout en ajoutant qu'« agir à la manière corse n'est pas inenvisageable». Plus direct, Alain Robert envisage de déclencher un premier boycott du produit "domicile-travail" assurant que « ca va bouchonner sérieux, surtout sur Annemasse ». Une dernière réunion de concertation est prévue le 20 octobre, mais les réfractaires disent nourrir peu d'espoir sur son issue.

M. C. .

Les raisons du changement

On devrait connaître en décembre les conditions commerciales de la nouvelle formule de télépéage que l'ATMB va substituer aux abonnements. Patrick Troulay, adjoint au directeur d'exploitation de l'autoroute Blanche, s'explique.

 Outre la mutation technologique, qu'est-ce qui justifie l'abandon de ces abonnements?

« Notre abonnement forfaitaire date des années 70, à la mise en service de l'autoroute Blanche. Il était destiné à favoriser l'utilisation de l'autoroute. Ce système à carte magnétique est aujourd'hui dépassé. Toutes les sociétés d'autoroutes proposent des abonnements télépéages pour les voitures et, l'an prochain, l'abandon des abonnements à cartes des poids lourds va commencer. Les conditions commerciales du télépéage sont plus avantageuses avec

facturation le mois suivant et non avant utilisation. Le paiement en fonction de la consommation est plus adapté à notre clientèle. »

 Reste une frange d'utilisateurs qui estiment qu'elle est perdante avec la fin des passages illimités qu'offrait l'abonnement.

« La plupart de nos abonnés n'étaient pas concernés par cette utilisation illimitée. Quand vous faites de longues distances pour aller à votre travail, c'est une fois dans la journée. La formule que nous proposons à 46 passages est plus adaptée à cette cible de clientèle "domicile-travail". On est en plein dans la cible des frontaliers qui utilisent l'autoroute du lundi au vendredi. C'est la consommation maximale. Aujourd'hui, il y a 5 000 abonnements forfaitaires et 12 000 au télépéage. »

-Sur quels critères avez-vous établi cette nouvelle formule ?

« On a fait une étude récemment qui montrait que beaucoup de clients forfaitaires utilisaient très peu l'autoroute et pavait très cher l'abonnement. Depuis deux ans, on a régulièrement rencontré les associations. On est à leur écoute, ils font remonter des remarques de leurs adhérents. De notre côté, on est au courant des attentes de notre clientèle par des enquêtes, des panels. Début 2006, nous lancerons un nouveau produit télépéage qui sera plus avantageux que les produits actuels. Actuellement, les conditions commerciales ne sont pas définitives. Elles seront finalisées vraisemblablement au cours du mois de décembre.

Propos recueillis par A.Ch

"A 40 : non au racket !"



Hier matin, des banderoles ont été accrechées sur trois ponts. Photo M.C.

TRANSPORT. La réforme des tarifs d'abonnement de l'A 40 continue de générer la colère de certains usagers dont les frontaliers.

 EN PAGE 5, L'ARTICLE DE MICHEL CAUSSE

ARENTHON

Les élus interpellent l'ATMB

a mise en place récente d'un nouvel abonnement Proximi-T, utilisable par tout usager effectuant le trajet domicile-travail sur l'ATMB, ne déclenche pas que des sourires. Nombreux sont ceux qui regrettent les anciennes cartes magnétiques, que seuls les abonnés "historiques" utilisaient encore à titre de privilère.

A Arenthon, le conseil municipal a pris position et entend dénoncer une mesure qui « va écarter toute une tranche de la population et profiter aux seuls gros revenus. » Les élus étayent cette impression par un calcul comparatif avec l'ancienne carte, retirée du service en 2003 : ils ont pris l'exemple d'un habitant d'Arenthon travaillant à Gaillard et prenant l'autoroute à Bonneville. Selon le conseil municipal, cette personne, qui se serait ac-

quittée de 381 euros avec l'ancienne formule avec "nombre illimité de passages", payerait avec Proximi-T, "pour 23 aller-retour et 45 % de réduction", 759 €. « Soit une augmentation de 200 %», stigmatisent les élus.

La position du conseil municipal illustre parfaitement le fait que la contestation s'adresse moins à la mise en place de la formule à télépéage Proximi-T qu'à la suppression de la "vieille" carte d'abonnement.

Désireux de ne pas attiser les braises de la polémique, les élus arenthonais, expliquent subir « un engargement de nos routes ».

engorgement de nos routes ». Ils souhaitent « le maintien et le développement du flux local vers Genève ou vers les pôles industriels et touristiques de la vallée de l'Arve. » Ils espèrent enfin que



Le maire René Décarroux et son conseil souhaitent que l'ATMB entende les inquiétudes des communes riveraines.

sera pris « en considération l'intérêt des clients sans nuire à la rentabilité de l'ATMB afin de trouver une solution satisfaisante pour tous. »

Ph. F. .

HAUTE-SAVOIE: AUTOROUTE BLANCHE enagements

tarifaires



des frontaliers, que la grogne a pris de nonce de la suppression de la carte d'abonnement magnétique, qui n'était ju'aux abonnés historiques de ATMB. Pace au vent de contestation, oelul qui lie le département au trafic sur la portion de l'A 41 entre Allonzier et Rumilly. annonce un engagement financier avec l'ATMB, de même nature que plus réservée, sous forme de privilège, conseil général a hissé les voiles et a fronde des usagens de l'Au-rouvite blanche est-elle en passe de étéridre y Grâce à l'implication du Conseil gé-néral de Haute-Sawio, ja société des Autorutes et l'unnel du

Mont-Blanc vient en tout cas apporter un élément de réponse à ses détracteurs. La misc en place, à compter du 20 décembre, d'un nouvel abonnement specifique aux trajets domicile-travail, s'adresse aux plusieurs milliers d'auto-mobilistes empruntant l'autoroute d'eux et plus particulièrement

se rendre à leur travail.

mécontentements?

pour atténuer les

Pris à partie par d'autres elus lors l'une réunion du conseil de la Com-

munauté de communes du Pays Bo-chois, sur l'implication réelle du conseil général pour la défense des usageis, le conseiller général du can-ton de la Roche-sur-Foron, Denis Du-

"un souci d'équité" Conseil général : pll: «Javais in-leripells, a es supel to president du conseil genéral lors de notre der-nière réunion du 21 novembre, pour souligner les problèmes elecus en saille de l'Arre, de geme, d'une cer aujourd'hui avec l'assurance du devoir accom-

cipe du télépéage. Ceux cront d'y souscrire auront de réduction, calculés se retour mensuels (voir mat

de ce nouvel abonnement de proxi-mide ». Pour l'ATMB, l'intéreit ne réside pas uniquement dans le geste envers les plaignants actuels, mais également dans d'éventuels noud'hiet). «La carle magnétique va totalement être abandonnée », re-lève Patrick Troulay, adjoint du directeur d'exploitation de l'Autoroute blanche: « tous les résidents haut-savoyards sont bénéficiaires ndu les t d'autre ral, qui t/k parti-t/k, a ré-ux pro-ar souci al abon-baptisé le prinpart que l'ATMB a en m doléances de ses clients ; part que le conseil get ri avait déjà instauré des ta tf culiers sur le réseau Ai.

réductions tarifaires. Toute une frange des usagers de l'autoroute aura ainsi droit à un veaux utilisateurs attirés par ces

qui se manifeste. Celle-ci en s'adaptant au système national du télépéuge, augmente, il est vral, ses tarifs d'abounements par rapport au système forfaire ayant cours jusqu'ajors. El même a, le télépéuge est largement avantalegux par rapport au prix partiqué pour des passages au coup par coup, la plule est difficile à avaier pour certains d'être mieux rétribués, à fonction égale, que les salariés travaillant en Haute-Savoie. Mais au-delà d'une réaction solidaire, c'est de la part de ceux qui ont généralement la réputation surtout l'hostilité envers l'ATMB liers ou non et habitués depuis la construction de l'autoroute à des forfaits plutôt avantageux. C'est donc la perte des fameux "avanlages acquis" qui dérange et rend apparemment les positions "intravailleurs qu'ils soient fronta

Il entrera en vigueur

le 20 décembre domicile-travail.

et offrira 45 %

de réduction.

Suffisant

du conseil général avec le concours

L'ATMB,

lance un nouvel

pour le trajet

abonnement

(*) www.frontalier.com

trajet à presque moitié prix pour se rendre à son travail. Si le vent de la colère ne semble pas tout à fait éteint (voir cl-dessous), le geste n'a tout de même rien d'anodin.

La grogne des frontaliers pas apaisée



Patrick Troulay, directeur-adjoint d'exploitation de l'Autoroute blanche à Bonneville.

dans leur ensemble qui, par leurs impôts départementaux, soient

demain, à mettre

amenés, demain, main à la poche.

sulvraient pas l'avis tec

près l'annonce par l'ATMB de la "Proximi-T" (volr ci-dessus), on pouvait s'attendre à ce que celle-ci soit bien accueillie par le Groupement Transfrontalier Européen (GTE). réduction sur l'abonnement

A priori, la réaction est élégante

nique, que l'application de la rédi-tion de §5. n'intervendrais pas.
Pour le GTS. "Elle pénallse consid-rablement ceux qui ont encore i abonnement." Es d'en faire la de monstration en citant le trajet L. Payet-Gailland, lequel "va revenir. 391,60 euros par an au lieu de 75 aujourthui, soit 8,8 d'augmenti tion i "Pour un trajet Bellegard Etrembères, l'augmentation ne ser

de 15 % par rapport au projet initial de 20 % soit financé par le conseil général "et donc par les impôts de tous les Hant-Savoyards; " Et le GTE, au passage, émet un doute autres, en l'occurrence des Haut-Sa-wyards". Ils s'insurgent contre le fait que le supplément de réduction Dans un communiqué, ce dernier, avec ironie, estime que "l'ATMB joue les faux pères Noel" et que les responsables de l'Autoroute blanche sont très généreux avec l'argent des autres, en l'occurrence des Haut-Sa-Il n'en est rien.

que de 42%" souligne encore le GTI A ce sujet, Patrick Troulay directer adjoint de l'Autoroute blanche pre

vote qui, effectivement doit interve-nir à mi-décembre, coome le précise le Conseil Général dans un commu-nique. Et ce n'est évidenment que dans le cas, assez improbable, où les cipation lorsqu'il souligne que le conseil général n'a donné qu'un avis technique et que la subvention n'a quant à l'application de cette partiété votée par le politique. Un qui, effectivement doit interve-

usagers de l'autoroute, y compri-ceux du département de l'Ain. B effet, ce dornier département n' pas, pour l'heure, suivi son voisi haut-savoyard dans sa démarche. l'état actuel, le GTE dit qu'il cont nuera à manifester (*) contre ce augmentations pour l'ensemble de péages qui sont concernés pa le section de l'autoroute. E e que ce ne sont que 159 abonné les 5 000 forfaitaires et les 13 00

Pour en savoir plus:
- Espaces accuell aux péages de Clusés, Nangy (de lundi à vendredi

de 7 h 30 à 19 h, samedi de 8 h 30 à 13 h) et de Viry (du lundi an vendredi de 8 à 12 h et de 14 à 18 h). Internet: www.atmb.net Téléphone au 0 800 074 100.

XVIII. Notice d'Information : « A40 :Halte au racket »



Qu'est-ce que c'est ?

Refus de l'ATMB de renouveler les abonnements, et de délivrer de nouveaux abonnements et obliger les gens à souscrire au télépéage 2 fois plus cher.

Qui est concerné?

- Tout usager de l'autoroute, qu'il soit frontalier ou non, abonné forfaitaire ou abonné télépéage.
- Toute personne souhaitant circuler régulièrement en sécurité sur l'autoroute et souhaitant éviter l'engorgement des routes et des villes.

Que peut-on faire?

- Signer la pétition :
 - o Sur le site des Frontaliers www.frontalier.com
 - o Sur le site de l'ADU (Association de Défense des Usagers) www.adu-a40.com
- Manifester le mardi matin sur le parking du péage de Nangy entre 6h00 et 8h30.
- Demander à l'ATMB un devis personnalisé pour savoir quelle sera l'évolution des tarifs.

Comment avoir plus d'information?

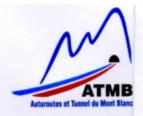
 Consulter les sites <u>www.frontalier.com</u> et <u>www.adu-a40.com</u> régulièrement pour être au courant des actions organisées.

Laissez vos coordonnées : adresse e-mail (c'est le plus facile) à l'adresse info@frontalier.com.

Autocollant



XIX. Courriers de l'ATMB



Bonneville, le 31 août 2005

OBJET : Offre spéciale limitée

Cher (e) client (e),

Nous sommes heureux de vous compter parmi nos abonnés et vous remercions de votre fidélité.

Vous avez souscrit un abonnement forfaitaire annuel à carte magnétique pour la section Cluses -

Au regard de vos consommations mensuelles de mai et juin 2005, TRACE DIRECTE, l'abonnement local à télépéage, correspondrait mieux à vos besoins et vous permettrait de réaliser des économies supplémentaires.

- o Par exemple pour le mois de mai 2005, vous avez effectué sur la section Cluses Gaillard, 2 trajets, votre abonnement forfaitaire annuel vous est revenu pour le mois à 45.33 €, si vous aviez été abonné à Trace Directe, vous auriez dépensé 2.16 € soit une économie par rapport à votre abonnement actuel de 43.17 €.
- Pour le mois de juin 2005, vous avez effectué 1 trajets sur la section Cluses Gaillard, si vous aviez été abonné à Trace Directe, vous auriez réalisé une économie par rapport à votre abonnement actuel de 44.07 €.

La formule TRACE DIRECTE vous offre 30% de réduction sur la section de votre choix, dès le premier passage et quelque soit le nombre de passages réalisés.

De plus, grâce au télépéage, vous bénéficiez de nombreuses facilités :

- Un confort exclusif: plus de vitre à baisser, plus de carte à chercher... votre attente est réduite au strict minimum.
- Un passage en voie réservée : sur toutes les autoroutes de France, des voies indiquées par le sigle * sont réservées aux abonnés télépéage.
- Un paiement simplifié : le badge enregistre votre trajet et une facture mensuelle détaille l'ensemble de vos déplacements autoroutiers.

A titre exceptionnel et pour vous remercier de votre fidélité, nous avons le plaisir de vous offrir le droit annuel d'accès à l'abonnement TRACE DIRECTE pour la première année.

Cette offre* est valable pour toute souscription effectuée entre le 5 septembre et le 15 octobre 2005.



Tel: 04.50.25.20.00

Groupement Transfrontalier Européen

Monsieur Charrat et Monsieur Bouchet 50, rue de Genève –BP 35 74103 ANNEMASSE CEDEX 03

Affaire suivie par Pierre VICEDO Directeur d'Exploitation

Bonneville, le 17 juin 2005

OBJET: Réponse à votre lettre du 26/05/05

Messieurs,

Suite à votre courrier du 26 mai dernier, nous vous transmettons les éléments souhaités en vue de notre réunion du 27 juin à Bonneville.

En ce qui concerne le choix technique, nous avons retenu le principe du télépéage traditionnel avec la détection du badge par les antennes existantes en gare de péage. La formule d'abonnement que nous prévoyons de mettre en œuvre à ce stade de nos réflexions est la suivante :

- un forfait mensuel calculé sur la base de 46 passages à 45% de réduction (30% ATMB et 15% Conseil Général).
 - Par exemple pour la section Vallée Verte/Annemasse, le forfait mensuel s'élève à : 46*1,60*0,55 = 40,48 €
- un droit d'accès mensuel qui est calculé de la manière suivante :
 - Droit annuel Trace Directe— Droit annuel liber-t (abonnement national)/12.
 Par exemple pour la section Vallée Verte/Annemasse, il s'élève à : (30-20)/12= 0.83 €
- le forfait mensuel est facturé chaque mois des qu'un passage est effectué. A partir du 47^{ème} passage, chaque passage est facturé plein tarif. (dans ce cas, en effet, nous sortons d'une utilisation de type domicile-travail)
- si un passage est effectué sur une autre section d'ATMB que celle choisie au préalable ou sur une autre société d'autoroute, alors le droit annuel Liber-t est facturé automatiquement.
- une caution de 30€ par badge est demandée à la souscription du contrat comme pour les abonnements télépéage.

Cette formule d'abonnement est proposée pour toutes les sections existantes de l'abonnement forfaitaire. Pour la section « Vallée Verte-Annemasse », le coût du forfait télépéage domicile-travail est de 40,48 € par mois.

Les tarifs actuels d'un abonnement forfaitaire pour cette même section sont les suivants :

- annuel : 321€ (payé d'avance)
- semestriel : 178€ (payé d'avance)
- trimestriel : 101€ (payé d'avance)
- mensuel : 44€ (payé d'avance)

SOCIETE CONCESSIONNAIRE FRANÇAISE POUR LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION DU TUNNEL ROUTIER SOUS LE MONT BLANC DIRECTION D'EXPLOITATION - AUTOROUTE BLANCHE : 1440, Route de Classes - 74138 BONNEVILLE CEDEX - 741.04 50 25 20 00 - Fax 04 50 97 34 71 Siège Social : 100, Avenue de Suffren - 75015 PARIS - 761.01 40 61 70 00 - Fax 01 40 61 70 01

Société anonyme un capital de 22 307 056 € - RCS PARIS B 582 056 511 - 61REF 593 055 511 00105

43

Une demande de subvention a été envoyée au Conseil Général accompagnée d'un projet de convention. Nous n'avons pas reçu à ce jour d'accord formel du Conseil Général, cependant les différents échanges informels que nous avons eus, nous laissent penser que la réponse pourrait être positive.

Il nous paraît difficile de vous communiquer des éléments fiables concernant le montant des subventions en fonction des fréquentations actuelles et des projections futures. Le basculement des abonnés forfaitaires, l'abandon de certains, le report d'abonnés Trace Directe sur la nouvelle offre, l'arrivée de nouveaux clients sur cette offre sont autant d'éléments qui nous empêchent d'affiner ces éléments.

Pour ce qui est du bilan financier pour ATMB, ces données ne sont non plus pas finalisées et nous ne pouvons donc pas vous les communiquer.

La mise en place du basculement, son étalement, et sa durée sont en cours d'étude. Nous vous présenterons nos hypothèses de planning et ses différentes phases lors de notre réunion, ce sera ainsi l'occasion d'échanger sur tous ces éléments.

Nous pouvons d'ores et déjà vous dire qu'un mailing informant du changement sera envoyé au préalable à chaque abonné. Ce courrier expliquera le nouvel abonnement qui aura été décidé et proposera une offre commerciale spécifique aux anciens abonnés forfaitaires.

Restant à votre disposition pour tout élément complémentaire et dans l'attente de vous rencontrer le 27 juin prochain, je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Bonneville, le 22 septembre 2005

OBJET: Abonnement forfaitaire

Cher client,

Vous êtes titulaire d'un abonnement forfaitaire à carte magnétique auprès de notre société et nous vous remercions de votre fidélité.

Cet abonnement vous permet d'utiliser l'Autoroute Blanche dans le cadre de vos déplacements domicile- travail sur une section définie contre paiement à l'avance d'un forfait pour une période donnée. Ce système avait été mis en place il y a 30 ans.

ATMB a progressivement limité les possibilités de renouvellement de cet abonnement, afin de répondre aux nouveaux impératifs du secteur autoroutier et notamment du déploiement de technologies comme le télépéage.

Ainsi, du 20 octobre 2005 (renouvellement des abonnements valables à partir de novembre) au 19 avril 2006, il vous sera encore possible de renouveler votre carte d'abonnement pour une durée mensuelle, trimestrielle ou semestrielle. Il ne vous sera plus délivré de cartes annuelles.

A compter du 20 avril 2006, les cartes d'abonnements forfaitaires ne seront plus renouvelées. Seules celles en cours de validité seront acceptées en voies de péage et ce jusqu'au 30 septembre 2006 au plus tard.

Pour remplacer votre abonnement à carte magnétique, une nouvelle formule spécialement adaptée pour les trajets domicile -travail sera lancée en janvier 2006. Cet abonnement à télépéage vous permettra de réaliser tous vos déplacements domicile-travail (dans la limite de 46 passages par mois) pour un montant forfaitaire mensuel. Sur support télépéage, cette formule vous permettra de gagner du temps au péage grâce aux voies réservées et de régler vos factures le mois suivant.

Cette nouvelle offre sera plus économique que nos formules actuelles à télépéage dans le cadre d'une utilisation domicile-travail. Nous serons en mesure de vous communiquer le détail de cette nouvelle offre, courant décembre.

Nous pouvons d'ores et déjà vous annoncer qu'une promotion spéciale vous sera spécialement réservée entre janvier et avril 2006 pour vous remercier de votre fidélité.

Pour toutes questions complémentaires, nos conseillers clientèle sont à votre écoute au 0800 074 100 (appel gratuit) du lundi au vendredi de 7h30 à 19 h et le samedi de 8h30 à 13h.

Dans l'attente de vous retrouver prochainement sur notre réseau, nous vous prions d'agréer, cher client, nos salutations distinguées.

Pierre VICEDO Directeur d'exploitation



Bonneville, le 5 juillet 2005

Communiqué de presse Autoroute Blanche A40

Une nouvelle formule d'abonnement télépéage à l'étude pour les trajets domicile - travail

D'ici la fin de l'année, l'Autoroute Blanche proposera à ses abonnés forfaitaires une nouvelle formule d'abonnement télépéage en substitution de l'actuel abonnement sur carte magnétique. Cette nouvelle offre domicile-travail à réduction s'inscrit dans l'évolution technologique du télépéage en France.

Faciliter les déplacements grâce à de nombreux échangeurs et des abonnements adaptés à la clientèle locale.

Depuis sa création, l'Autoroute Blanche facilite la circulation dans le département de la Haute Savoie et vers la Suisse par de nombreux échangeurs et par des abonnements adaptés. L'Autoroute Blanche accueille en moyenne 20 000 véhicules chaque jour sur l'ensemble de son réseau et près de 30 000 à la barrière de Nangy. Son trafic est en hausse régulière avec + 3% de véhicules légers pour le premier semestre 2005.

Un succès croissant du télépéage : la part de transaction télépéage en augmentation de 56% en 2004 sur l'Autoroute Blanche

Avec l'arrivée du télépéage inter-sociétés, l'Autoroute Blanche a développé depuis 2001 une offre complète d'abonnements adaptés aux différentes utilisations de ses clients. Aujourd'hui, cinq formules d'abonnements sont proposées sur ce support. L'Autoroute Blanche compte plus de 16 000 clients abonnés véhicules légers. Parmi eux, près de 70% sont des abonnés télépéage, le tiers restant correspondant à des abonnés forfaitaires. Une transaction sur cinq est effectuée au moyen d'un badge.

Le télépéage en remplacement des cartes magnétiques

La technologie du télépéage remplace l'utilisation des supports magnétiques. Pour nos dients abonnés forfaitaires, cette nouvelle technologie présente un avantage majeur : le passage en voie réservée T apporte un gain de temps sensible et appréciable aux heures de fortes affluences. Elle offre d'autres avantages : un renouvellement automatique de l'abonnement, une facture détaillée de l'ensemble des trajets prélevée en fin de mois. Ce nouveau support permettra également de résoudre les problèmes de fraude au péage constatés avec l'abonnement forfaitaire (utilisation de la même carte par plusieurs véhicules).

Une nouvelle formule d'abonnement à l'étude pour la migration des cartes forfaitaires qui reste toujours favorable à nos clients réguliers

Depuis plusieurs mois, une réflexion est engagée par l'Autoroute Blanche pour élaborer une nouvelle formule d'abonnement télépéage domicile-travail en substitution de l'actuel abonnement forfaitaire.

Quelle que soit la section choisie, les clients bénéficieront d'une réduction de 30 % supportée par ATMB, taux maximum de réduction pratiqué sur les autoroutes françaises. Des discussions sont ouvertes avec les partenaires locaux pour l'attribution d'une réduction complémentaire.

A titre d'exemple, pour les dients effectuant un trajet :

- Annemasse Sallanches, cet abonnement permettrait de bénéficier d'un tarif de 126 euros/mois pour effectuer 46 allers-retours, soit un coût de 5,50 euros/jour au lieu de 10 euros (tarif normal).
- Vallée Verte Annemasse, cet abonnement permettrait de bénéficier d'un tarif de 41 euros/mois pour effectuer 46 allers-retours, soit un coût de 1,76 euro/jour au lieu de 3.20 euros (tarif normal).

Le télépéage bientôt disponible pour les poids lourds

Conformément à la directive européenne, la technologie du télépéage, jusqu'alors réservée aux véhicules légers, sera étendue aux poids lourds au premier semestre 2006. Des abonnements spécifiques leur seront également proposés, en remplacement des formules magnétiques, dont les réductions actuellement en vigueur sont en moyenne de 15% pour l'Autoroute Blanche et de 16 % au Tunnel du Mont Blanc. Aujourd'hui sur l'Autoroute blanche, le coefficient de passage du tarif des véhicules légers au tarif poids lourds est supérieur à la moyenne nationale qui est de 3.

Une réflexion engagée pour une meilleure équité dans les tarifs

Sur l'Autoroute Blanche, le « système ouvert » des barrières de Nangy, Bonneville, Cluses et Scionzier est organisé autour d'un tarif unique qui ne tient pas compte des kilomètres réellement parcourus. Par exemple, le péage à Nangy à 1,60 euro est le même pour 10 itinéraires différents : le trajet le plus long représente près de 25 km et le plus court est de 8,5 km. Aussi, l'Autoroute Blanche travaille à la mise en oeuvre d'une tarification plus équitable et en relation avec les kilomètres réellement effectués. La technologie du télépéage avec des balises en entrées et en sorties d'autoroute pourrait être une voie d'amélioration.

Contacts Presse:

Pierre Vicédo - Direction d'Exploitation de l'Autoroute Blanche - Tel 04 50 25 20 01 ou 06 10 32 71 96 pierre.vicedo@atmb.net

Muriel Della Mea – Porteur d'Image pour ATMB – tel 04 50 33 98 50 ou 06 88 73 90 04 – muriel.della.mea@porteur-d-image.com



Bonneville, le 19 décembre 2005

BJET: Proximi t, l'abonnement quotidien des haut-savoyards

Cher(e) abonné(e),

Nous souhaitions vous informer personnellement des conditions préférentielles qui vous sont réservées pour 2006 dans le cadre de notre nouvel abonnement Proximi't.

Vous avez, pour certains, exprimé des attentes fortes correspondant à votre utilisation de l'autoroute, celle de clients quotidiens et souvent historiques d'ATMB.

Soucieux de prendre en compte ces attentes et suite à plusieurs rencontres avec le Groupement Transfrontalier Européen, nous avons défini les contours de ce nouvel abonnement pour :

- Vous faire bénéficier d'une réduction exceptionnelle* avec une prise en charge par ATMB de 50 % de la différence de prix entre votre abonnement actuel et Proximi't durant l'année 2006 (cf. tableau au verso).
- Réduire les frais d'accès au télépéage avec la suppression du droit annuel d'abonnement. Seul un montant de 2 euros sera facturé dans le cas où vous utiliseriez votre badge télépéage sur un autre trajet que celui de votre abonnement.

Lancé le 21 décembre, l'abonnement Proximi't est spécialement adapté aux déplacements domicile-travail quotidiens. Il se présente sous la forme d'un forfait mensuel, sur un trajet au choix (parmi 12 proposés). Il est calculé sur la base de 46 passages avec 45 % de réduction.

Avec **45% de réduction**, Proximi't offre un des taux de réduction le plus élevé du secteur autoroutier français. Avec la réduction exceptionnelle qui vous est proposée en complément, le forfait Proximi't, vous reviendra par exemple pour la section Scientrier-Gaillard, à 35,22 euros par mois (au lieu de 40,48 euros au tarif normal Proximi't), pour toute l'année 2006.

Pour vous permettre de bénéficier dès à présent de cette réduction exceptionnelle, nos équipes d'accueil sont à votre disposition dans nos Espaces Accueil Client à Cluses, Nangy et Viry ou par téléphone au 0 800 074 100 (appel gratuit).

Dans l'attente de vous retrouver prochainement sur notre réseau, nous vous prions d'agréer, cher(e) abonné(e), nos salutations distinguées.

Pierre VICEDO

Directeur d'Exploitation de l'Autoroute Blanche

Tarifs promotionnels Proximi't pour toute souscription avant le 19 avril 2006 :

	Tarifs Proximi't en €	Tarifs promotionnels Proximi't en €
Bonneville-Scientrier	22.77	20.95
Scientrier-Gaillard	40.48	35.22
Le Fayet-Cluses	40.48	35.22
Scionzier-Scientrier	45.54	36.89
Cluses-Scientrier	45.54	36.89
Bonneville-Gaillard	63.25	49.34
Cluses-Gaillard	86.02	67.96
Le Fayet-Scientrier	86.02	67.96
Etrembières- Bellegarde	103.73	89.21
Etrembières-Eloise	80.96	76.91
Le Fayet-Gaillard	126.5	96.14

Pour vous abonner sans vous déplacer :

Merci de nous retourner :

- le contrat ci-joint complété et accompagné d'une caution de 30 € par badge
- un RIB
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- votre ancienne carte d'abonnement forfaitaire : les mois restants de votre carte d'abonnement seront remboursés dans les sept jours suivant l'ouverture du contrat Proximi't

à l'adresse suivante : ATMB-Service Commercial- 1440 route de Cluses -74130 Bonneville. Vous recevrez votre badge télépéage à votre domicile dans les 3 jours à compter de la réception de votre courrier.

Pour vous informer

- Espaces Accueil Clients à Cluses ou Nangy : du lundi au vendredi de 7h30 à 19h ou le samedi de 8h30 à 13h
- Espace Accueil Client de Viry : ouvert du lundi au vendredi de 7h à 14h
- Numéro d'appel gratuit : 0 800 074 100 du lundi au vendredi de 7h30 à 19h ou le samedi de 8h30 à 13h
- www.atmb.net.

XX. Courriers du GTE et communiqués de presse



Communiqué de presse

Contact presse:

Jean-François Besson : 06 07 61 51 93 Laurence Coudière : 04 50 87 86 04

A 40 : l'autoroute anti sociale !

Les responsables de l'ATMB ont présenté aux responsables du Groupement transfrontalier européen et de l'Association de Défense des Usagers, le projet de télépéage qui viendrait remplacer les actuels abonnements pour les usagers réguliers de l'autoroute.

Une proposition totalement inacceptable qui revient, de fait, à empêcher l'accès de l'autoroute aux usagers qui ne disposent pas d'importants moyens financiers. Ainsi, pour une personne habitant Sallanches et travaillant à Annemasse le coût annuel de l'abonnement s'élèverait à 1.518 euros. Soit un mois de salaire, uniquement pour 45 kilomètres d'autoroute! Pour ceux qui viennent de la vallée verte, il leur en coûtera 485 euros par an pour 7 kilomètres!!!

Anti sociale

Nous ne reviendrons pas sur la question de savoir s'il est normal ou pas de faire financer l'autoroute par les usagers, c'est un autre débat. Par contre, si l'on peut admettre ce type de financement, il semble bien que nous arrivons avec l'exemple de l'A 40 à un point de rupture. Un point de rupture qui fait que, seule une catégorie de la population peut se payer le luxe de prendre l'autoroute pour se rendre à son travail. Est-il acceptable dans une société qui prône l'égalité de laisser une voie de transport, qui occupe l'espace commun, dont les nuisances profitent à tous, aux seuls bénéfices des camions, touristes de passage et quelques gros revenus!

Les communes engorgées

Conséquences de cette politique tarifaire, de plus en plus d'usagers potentiels de l'autoroute prennent les autres routes. Ils viennent ainsi surcharger les nationales et autres départementales au détriment de leur sécurité et de celle des habitants des communes traversées. Les communes riveraines de l'autoroute et leurs élus sont-ils prêts à accepter encore longtemps cet état de fait ? Sont-ils prêts à accepter qu'une magnifique autoroute traversant leur environnement ne puisse être utilisée que par quelques privilégiés ?

Une situation qui va encore empirer le jour où l'ATMB mettra en œuvre son projet avancé lors de la réunion de supprimer toutes les sorties gratuites de l'autoroute (La roche sur Foron, Saint-Julien-en Genevois, Etrembières...).

Qui doit payer les erreurs du passé ?

Avec 102 millions de chiffre d'affaires en progression de 13,3 %, l'ATMB a réalisé une excellente année 2004. Le résultat d'exploitation ayant atteint 15 millions d'euros et nul doute que l'année 2005 verra ce chiffre exploser, en conséquence directe avec la fermeture du tunnel du Fréjus. Mais les responsables de l'autoroute mettent en avant un lourd endettement lié en partie aux travaux du tunnel du Mont-Blanc. Encore une fois, est-il normal que ce soit les Hauts-Savoyards qui paient les erreurs passées.

L'ATMB favorise les camions

L'ATMB propose aux Hauts-Savoyards dans son abonnement télépéage une réduction de 45 % sur un nombre de passage déterminé avec un financement du Conseil général. A titre de comparaison, pour le passage du tunnel,



l'abonnement permet une réduction de 60 %. Quant aux poids lourds, là c'est le bouquet, ils bénéficient d'une réduction de 50 % pour le passage du tunnel plus une remise forfaitaire en fonction du nombre de passages dans l'année!!

Une autoroute pour tous

Sachant que les tarifs d'abonnement ont augmenté depuis les cinq dernières années de plus de 300 %, que seuls ceux qui disposaient d'un abonnement avant avril 2003 peuvent encore en bénéficier :

Le GTE et l'ADU demandent le maintien des tarifs actuels pour tous les usagers de l'autoroute sans distinction.

Sur son site internet, l'ATMB met en avant qu'elle est une société assurant une mission de service public. Une évidence puisque son capital est détenu à 57,88 % par l'Etat et à 16,46 % par le Conseil général de la Haute-Savoie. Une évidence qu'il lui reste à démontrer!



Communiqué de presse DU 28 OCTOBRE 2005

Contact presse: Jean-François Besson, Secrétaire général: 06 07 61 51 93

Catherine Limousin, Assistante: 04 50 87 86 04

A 40 : l'ATMB se moque des Hauts-Savoyards

Incroyable! Dans quelques mois les Hauts-Savoyards ne pourront plus utiliser l'autoroute A 40!

En juin dernier lors d'une réunion avec les représentants du Groupement transfrontalier européen et de l'Association des usagers l'ATMB avait fait des propositions totalement inacceptables quant aux évolutions tarifaires de l'A 40. Les responsables de l'ATMB veulent doubler les tarifs d'abonnement pour l'autoroute sous le prétexte du télé péage.

Une proposition qui revient, de fait, à empêcher l'accès de l'autoroute aux usagers qui ne disposent pas d'importants moyens financiers. Ainsi, pour une personne habitant Sallanches et travaillant à Annemasse le coût annuel de l'abonnement s'élèverait à 1.518 euros. Soit un mois de salaire, uniquement pour 45 kilomètres d'autoroute! Pour ceux qui viennent de la vallée verte, il leur en coûtera 485 euros par an pour 7 kilomètres!!! Aberrant!

Royalement l'ATMB fait bénéficier les usagers d'une réduction de 30% sans tenir compte que nous avons en Haute-Savoie l'une des autoroutes les plus chères de France et que les usagers n'ont pas d'autres choix pour se rendre à leur travail. Pour le passage du tunnel du Mont-blanc, tout usager peut bénéficier d'un abonnement lui offrant une réduction de 65%!

Depuis cette réunion, aucun contact. Malgré les courriers adressés au Président de l'ATMB Monsieur Santel par les élus de la région, les responsables de l'ATMB ont décidé de passer en force. Tous les abonnés ont reçu un courrier leur annonçant la fin des abonnements pour avril 2006.

Nous ne pouvons accepter ce coup de force! Les responsables du Groupement et de l'ADU invitent tous les usagers de l'autoroute à exprimer leur mécontentement en envoyant une pétition au Président de l'ATMB et une copie au Président du Conseil général. Cette pétition est une première étape. Si c'est nécessaire nous pourrons mobiliser les usagers pour des actions beaucoup plus spectaculaires.

L'A 40 doit rester une voie de communication accessible à tous.

Les usagers de l'A 40 doivent se mobiliser.

Photocopiez la pétition, transmettez-là par Mail et envoyez la massivement à l'ATMB et au Conseil général. L'ATMB doit prendre conscience de notre détermination!

Pétition accessible sur le site : www.frontalier.com

Michel Charrat

Président du Groupement transfrontalier européen



Communiqué de presse Du 15 Novembre 2005

Contact presse: Jean-François Besson, Secrétaire général: 06 07 61 51 93

Catherine Limousin, Assistante: 04 50 87 86 04

Groupement transfrontalier européen

ADU Coordination : Association de Défense des usagers de l'ATMB

Le Groupement transfrontalier européen solidaire de l'exaspération de **tous les usagers** qui ont besoin de l'autoroute pour se rendre à leur travail, lance l'opération :

A40 Halte au racket de l'ATMB

Le Groupement transfrontalier européen et l'ADU sont opposés au remplacement des abonnements actuels par la mise en place d'un télépéage financièrement inacceptable.

Sollicités par courrier sur ce sujet, les dirigeants de l'ATMB sont restés muets. Silence radio malgré une lettre signée par un bon nombre d'élus (y compris du Conseil Général) demandant à l'ATMB de réviser sa copie.

Face à ce consternant refus de communication et à cette incertitude, le GTE et l'ADU proposent à tous les usagers de l'autoroute :

- de signer et d'envoyer la pétition disponible sur www.fontalier.com
- de faire connaître leur refus des diktats de l'ATMB, qui, sans concertation véritable, impose des tarifs inacceptables. Pour cela des autocollants sont disponibles au siège du GTE Annemasse. À coller sur son véhicule.
- de signifier clairement à l'ATMB qu'elle doit mettre fin au racket des usagers- travailleurs en s'arrêtant tous les mardis matin aux guichets de l'ATMB (juste après le péage de Nangy sur la droite, là où on va chercher les cartes d'abonnement, Liberty Surf... etc...) pour demander des informations concrètes :
 - Pour les abonnés actuels : demander un devis individuel, détaillé, personnalisé <u>et écrit</u> (on ne peut absolument pas se fier à la parole de l'ATMB) sur le coût réel de la nouvelle formule : « Combien me coûtera par mois, pour mon cas personnel, le passage au télépéage ? »
 - Pour les usagers sans abonnements : exprimer de vive voix leur mécontentement et demander de signer le registre des condoléances mis à disposition par l'ATMB pour ses clients.

Début de l'opération, mardi 15 novembre de 7 heures à 9 heures du matin.



Communiqué de presse Du 18 Novembre 2005

Contact presse: Jean-François Besson, Secrétaire général: 06 07 61 51 93

Catherine Limousin, Assistante: 04 50 87 86 04

Groupement transfrontalier européen

ADU Coordination : Association de Défense des usagers de l'ATMB

Le Groupement transfrontalier européen solidaire de l'exaspération de **tous les usagers** qui ont besoin de l'autoroute pour se rendre à leur travail, poursuit l'opération :

A40 Halte au racket de l'ATMB

Le Groupement transfrontalier européen et l'ADU sont opposés au remplacement des abonnements actuels par la mise en place d'un télépéage financièrement inacceptable.

Sollicités par courrier sur ce sujet, les dirigeants de l'ATMB sont restés muets. Silence radio malgré une lettre signée par un bon nombre d'élus (y compris du Conseil Général) demandant à l'ATMB de réviser sa copie.

Pour soutenir les usagers dans leur démarche auprès de l'ATMB, le GTE et l'ADU seront à nouveau présent le mardi 22 Novembre 2005, de 6 h à 8h30, à la gare de péage de Nangy ou **tous les usagers, qu'ils soient frontaliers ou non, abonnés forfaitaires ou abonnés télépéage** pourront venir signer la pétition et récupérer des **autocollants** a poser sur son véhicule en signe de ralliement et de contestation devant une politique tarifaire insupportable et discriminatoire.

Pour des raisons évidentes de sécurité, il est donc conseillé à tous les usagers qui souhaitent venir à la rencontre des associations de faire une présélection avant le péage sur les voies de droite afin de pouvoir venir sur le parking en toute sécurité. Il est rappelé aux abonnés télépéage, qui payent actuellement le deux fois plus que les abonnés forfaitaires pour un service équivalent, qu'ils peuvent passer avec leur badge aux caissex de droite pour venir à la rencontre des associatons.

Poursuite de l'opération « A40 Halte au racket », mardi 22 novembre de 6 heures à 8 heures 30 du matin.



A40 : L'ATMB joue les faux pères Noël ! Le 30 Novembre 2005

Joyeux Noël! L'ATMB lance un nouvel abonnement « Proximi't » pour tous les hauts savoyards avec une réduction de 45% pour un déplacement domicile - travail.

Mais quelle mouche a piqué les responsables de l'autoroute pour faire preuve d'une telle générosité ? Ont-ils pris conscience de l'exaspération des hauts savoyards pris en otage d'une autoroute indispensable mais hors de prix ? Ont-ils compris le rôle social de l'A40 qui doit favoriser les déplacements aussi des locaux et éviter un engorgement des communes ? Ont-ils enfin compris que l'autoroute doit permettre aux hauts savoyards d'aller travailler en sécurité ?

Pas vraiment, en fait les responsables de l'autoroute sont très généreux avec l'argent des autres, en l'occurrence des hauts savoyards. Car la réduction tarifaire de 45% se divise en deux parties, une de 30% que pratiquement toutes les sociétés d'autoroutes font automatiquement et 15% financés par le Conseil général et donc par les impôts de tous les hauts savoyards! Il est d'ailleurs intéressant de noter que l'ATMB lance un produit financé en partie par le Conseil général alors que celui-ci n'a donné qu'un avis technique et que la subvention n'a pas été voté par le politique.

La proposition de l'ATMB est un leurre. Elle permettra une réduction de 15% pour ceux qui n'ont pas eu d'autres choix que de prendre le télépéage, les abonnements ayant été supprimés dès 2003. Elle pénalise considérablement ceux qui ont encore un abonnement. Et surtout elle ne répond pas aux attentes de ceux, et ils sont nombreux, qui aujourd'hui ne peuvent prendre l'autoroute.

Quelques chiffres : le trajet Le Fayet-Gaillard va revenir à 1391.50 euros par an au lieu de 756 aujourd'hui soit 84% d'augmentation ! Pour un trajet Bellegarde - Etrembières, l'augmentation ne sera que de 42%!

Au cours d'une rencontre avec l'ATMB, les représentants du Groupement transfrontalier européen ont fait part de leur désaccord. Pierre Vicédo directeur de l'ATMB s'est engagé à étudier des améliorations éventuelles. Une nouvelle rencontre doit se tenir avant le 15 décembre.

En attendant, le Groupement continuera à manifester contre ces augmentations pour l'ensemble des usagers de l'autoroute, y compris ceux du département de l'Ain. Il invite tous les usagers à renvoyer la pétition que l'on peut trouver sur le site : www.frontalier.com. et à se tenir prêt pour d'autres actions.

Groupement transfrontalier européen



Communiqué de presse Du 18 Janvier 2006

Contact presse: Jean-François Besson, Secrétaire général: 06 07 61 51 93

Catherine Limousin, Assistante: 04 50 87 86 04

Groupement transfrontalier européen

ADU Coordination : Association de Défense des usagers de l'ATMB

Les usagers de l'autoroute souhaitent présenter leurs vœux au Président de l'Atmb

Depuis plusieurs mois les associations des usagers de l'autoroute l'ADU(Association de Defense des Usagers de l'A40) et le GTE(Groupement Transfrontalier Européen) essaient de lutter contre les augmentations délirantes des abonnements à l'autoroute. Une autoroute qui devient inaccessible à beaucoup de hauts-savoyards.

En effet, l'ATMB a lance un nouvel abonnement « Proximi't » pour tous les hauts savoyards avec une réduction de 45% pour un déplacement domicile-travail.

Malheureusement cette proposition est un leurre. Elle permettra au maimum une réduction de 15% pour ceux qui n'ont pas eu d'autres choix que de prendre le télépéage, les abonnements ayant été supprimé dès 2003. Elle pénalise considérablement ceux qui ont encore un abonnement. Et surtout elle ne répond pas aux attentes de ceux, et ils sont nombreux, qui aujourd'hui ne peuvent prendre l'autoroute.

Quelques chiffres : le trajet Le Fayet-Gaillard va revenir à 1391.50 euros par an au lieu de 756 aujourd'hui soit 84% d'augmentation, pour un trajet Bellegarde-Etrembières l'augmentation ne sera que de 42% !

Ce lundi 23 janvier l'ATMB, va présenter ses vœux à Passy à la salle Jean Pernot dès 17 heures. Le Président de l'ATMB Gilbert Santel sera présent, les associations d'usagers aussi !! Elles invitent tous les usagers de l'autoroute qui souhaitent se faire entendre à venir les rejoindre à cette occasion.

Pour ceux qui souhaitent plus de précisions ils peuvent consulter le site : www.frontalier.com

XXI. A41

INFRASTRUCTURES ROUTIERES Annecy-Genève

A 41 Nord : signature du contrat de concession entre l'Etat et Adelac

Le chantier, qui durera 38 mois, devrait débuter au printemps. Coût des travaux : 850 M €.





AUTOROUTE ANNECY-GENÈVE

A 41 : c'est signé!



Hier, Dominique Perben, ministre des Transports, de l'Equipement (ici entouré de Bernard Accoyer, député-maire d'Annecy-le-Vieux, de Roland Pascal, directeur des services du département et Paul Rivier, anchen président du premier comité de défense de l'A41) et le président d'ADELAC ont paraphé le contrat de Concession de l'A41.

● EN PAGE 2, LES ARTICLES DE RICHARD RÉALE

HAUTE-SAVOIE

AUTOROUTE: ANNECY - GENÈVE

L'A41 prête pour la fin 2008



Le contrat de concession de l'autoroute A41 Nord a été signé hier par le ministre dee Transporte et de l'Équipement, Dominique Perben. La société Adelac construira et exploitera les 19 km qui mettront Annecy à 20 minutes de Genève.

l n'en coûtera pas un sou au contribuable.
Les 850 millions d'euros nécessaires pour réaliser les dixneuf kilomètres du maillon
Villy-le-Peioux (le péage actuel)Saint-Julien-en-Genevois seront financés uniquement par des fonds
privés. « Une bonne affaire pour la
Haute-Savoie » qui réjouit Bernard
Accoyer, le député-maire d'Annecyles Vieux sans ent l'Aul Patranti res contribuable. le-Vieux, sans qui l'A41 n'aurait pas ressuscité et le président du conseil général de la Haute-Savoie, Ernest Nycollin, qui s'était engagé finan-



cièrement jusqu'à la limite de ses cièrement jusqu'à la limite de ses possibilités pour soutenir le projet. Car e'est l'épilogue d'un combat de dix ans, qui a débouché hier sur la réalisation d'un équipement qui va donner un coup de fouet à l'activité économique de la région et qui changera certainement la manière de vivre des Annéciens. L'A41 devrait battre un record de vitesse en matière de construction.

· Trente-huit mois seulement » a assuré Claude Abraham, président du conseil d'administration d'ADE-LAC ("Autoroute des deux lacs

Annecy et Léman"). Une nécessité d'aller vite, pour encaisser au plus vite les péages. « Quatre euros, un tarif comparable à ce qui se fait sur les autres parcours » a précisé Stéphane Schnei

et la Caisse d'Épargne des Alpes), Bernard Accoyer se félicite de la signature du contrat

der, président **Un péage à 4 euros**

Autour du ministre, des élus et des actionnaires de l'Adelac (Area, des filiales de Bouygues construction et de Colas

Tout devrait aller vite et les pre-miers usagers emprunteront l'A41 Nord dès « les derniers jours de

Les travaux débuteront localement

Quatre viaducs, les deux tubes du tunnel du Mont-Sion, les terrasse-ments seront menés simultané-

"Trois mille emplois seront géné-rés par la phase euros de construc-

euros de construc-tion » a déclaré Dominique Perben. « Six cents autres seront créés pour assurer l'entretien et l'exploitation de l'au-

L'A41est une autoroute de mon

Près du quart de sa longueur sera Près du quart de sa longueur sera constitué d'ouvrages que les ingé-nieurs qualifient de « non-cou-rants. » Notamment, un tunael de plus de trois kilomètres à double tube, dont le ministre a évoqué le haut niveau de sécurité pour les

L'intégration environnementale de vrait être un modèle et répondre aux préoccupations du maire de Cruseilles, Maurice Fraudeau qui accueillait les signataires du contrat de concession dans sa com-mune et souhaitait une réalisation

respectant « le cadre et la cult

Photo Greg YETCHMENI

régionale. » Ce sera le cas, selon le minis Ce sera le cas, seion le minis « le respect du paysage sera volet important du projet. » I tection des eaux, limitation nuisances sonores, déboisem maîtrisé, économie des ma maitrise, economie des ma riaux... sont au cahier des charg « Les Verts n'ont pas un seul ar ment réaliste pour s'opposer projet » (le plus grand chantier Rhône-Alpes) a commenté Bern

Richard RÉALE



Hier, le ministre Dominique Perben et le président d'Adelac Stéphane Schneider ont signé le contrat de concession Photo Greg YETCHMENIZA

Bernard Accoyer salue « une victoire de la ténacité »

L'A41 Nord doit apporter aux usa-gers qui empruntent les routes pour aller travailler (souvent à Genève) un plus grand confort, un gain de temps important et une plus grande sécurité. Ce maillon relativement court de dix-neuf kilomètres concerne cent vingt-cinq communes, soit le tiers de la population munes, son le tiers de la population de la Haute-Savoie, a souligné le ministre des Transports et de l'Équipement. « Ce projet était donc légitimement attendu par les flus hauts grouperde elus haut-savoyards. »

Il a fallu beaucoup d'acharnement à ces élus pour faire aboutir le projet, dix ans après qu'il a été mis sur les

maire d'Annecy, alors ministre de l'Équipement et des Transports. Bernard Accoyer, qui a tenu le cap

contre vents et marées, pendant près de huit ans en a rappelé les

péripéties. C'est Bernard Pellarin, ancien président du conseil général, qui a voulu cette infrastructure. Bernard Bosson a fait signer la première déclaration d'utilité publique en 1995. Et la STMB, exploitant l'auto-route blanche et le tunnel du montblanc, avait déjà investi beaucoup d'argent pour les études avant « le coup de tonnerre. » En 1998, Jeanniste de Lionel Jospin remettait le projet en cause. « L'A41, autoroute de riches, nécessiterait une sub-vention de 450 millions d'euros » assurait-il.

assuran-n.
« Dès cet instant, nous nous sommes mobilisés » a rappelé le député-maire d'Annecy-le-Vieux. Il crée le Codestan, association militant en faveur de la construction de l'A 41, et n'hésite pas à occuper les péages des autoroutes savoyardes à Chambéry chez le ministre socialiste, Louis Besson, qu'il interpelle volontiers en public. Sept ans et demi de bataille. Paul

Rivier, président de l'Agence éconmique départementale, puis St phane Bassan président ce comit de choc. Pour les présidentielles d 2002, Bernard Accoyer interpell les candidats à l'élection. Des seulement répondent. « Jacque Chirac et un candidat d'extrém gauche, qui n'avait pas beaucou de chance de faire avancer l

dossier. »

Le défenseur de l'A41 a également rendu hommage au soutien inconditionnel du conseil général. « La construction de l'autoroute A41 Nord, c'est une victoire de la tenacité. »

R.R. =

XXII. Articles du Frontalier Magazine

Vous trouverez ici les différents articles parus dans le Magazine du Groupement Transfrontalier Européen qui parrait trimestriellement.



ATMB: Abus de position dominante?

Le Groupement a rencontré les responsables de l'ATMB le 24 février dernier afin de solliciter la reconduite des abonnements forfaitaires ou l'aménagement du télépéage adapté au trafic des frontaliers. Malheureusement, l'ATMB veut absolument développer le télépéage qui coûte, bien évidemment, plus cher que l'abonnement classique.

epuis quatre ans, les usagers de l'autoroute A40 constatent des augmentations importantes des tarifs des abonnements forfaitaires. Sur la section Bonneville-Gaillard, l'abonnement annuel en 1999 coûtait 193 euros. Aujourd'hui, il est de 311 euros, soit plus de 60 % d'augmentation. Quant au «si vous trouvez cela trop cher, vous n'avez qu'à sortir à Scientrier» entendu au guichet, nous espérons qu'il était le fruit d'un agacement matinal et non le reflet de la considération des employés et des dirigeants de l'ATMB envers les usagers quotidiens de leur autoroute.

Une piètre alternative : le télépéage

L'alternative que propose aujourd'hui l'ATMB est le télépéage qui ouvre droit à une réduction maximum de 30 %. Cette solution n'est pas financièrement viable, face aux 70 % de réduction qu'offrait l'abonnement annuel; ceci en fait une solution 2,5 fois plus chère que le système actuel, soit pour notre le trajet Bonneville-Gaillard un tarif de 769 euros par an.

De la non-communication à la désinformation

Souhaitant promouvoir leur système de télépéage (Trace directe), l'ATMB communique depuis des mois sur ce produit.

Sur l'abonnement, le silence. Sur les augmentations des tarifs, le silence. Puis l'annonce de la suppression de l'abonnement.

En tant qu'usagers de la route, notre volonté de sécurité, notre souhait d'éviter les nationales engorgées, notre désir d'éviter les traversées inutiles d'agglomérations au bord de l'asphyxie totale, nous poussent vers l'autoroute, mais doit-on pour autant accepter toutes les augmentations «arbitraires» ?

Doit-on accepter le dictat d'une société que l'on pourrait soupçonner d' «abus de position dominante» qui pousse ses



Frontaliers et usagers de l'autoroute, vous avez donc jusqu'au 19 avril 2003 pour souscrire un abonnement forfaitaire ATMB. Profitez-en!

usagers petit à petit à retourner sur les nationales ?

Une négociation impossible

A ce jour, malgré des tentatives de concertation et la pression d'associations d'usagers (ADU, ATMB74), nous n'avons pu obtenir de l'ATMB une proposition attractive techniquement et financièrement. La seule proposition concrète de l'ATMB pour l'instant est la suppression de tout nouvel abonnement forfaitaire. Seuls, les

frontaliers disposant aujourd'hui d'un abonnement pourront continuer à en disposer. Par contre, pour les nouveaux frontaliers, après le 20 avril 2003, il ne leur sera plus possible de souscrire un abonnement forfaitaire. Le seul choix restant le télépéage.

Le Groupement regrette cett position qui pénalise les frontaliers et incitera un certain nombre d'entre eux à ne plus utiliser l'autoroute au détriment des routes secondaires déjà bien encombrées.



Les responsables de l'ATMB ont présenté aux responsables du Groupement transfrontalier européen et de l'Association de Défense des Usagers de l'A 40, le projet de télépéage qui viendrait remplacer les actuels abonnements pour les usagers réguliers de l'autoroute.

Une proposition inacceptable qui revient à empêcher l'accès de l'autoroute aux usagers qui ne disposent pas d'importants moyens financiers. Ainsi, pour une personne habitant Sallanches et travaillant à Annemasse, le coût annuel de l'abonnement s'élèverait à 1.518 euros. Soit plus d'un mois de salaire, uniquement pour 45 kilomètres d'autoroute! Pour ceux qui viennent de la vallée verte, il leur en coûtera 485 euros par an pour 7 kilomètres !!!

A 40 : AUTOROUTE

ous ne reviendrons pas sur la question de savoir s'il est normal ou pas de faire financer l'autoroute par les usagers, c'est un autre débat. Par contre, si l'on peut admettre ce type de financement, il semble bien que nous arrivons avec l'exemple de l'A 40 à un point de rupture. Un point de rupture qui fait que, seule une catégorie de la population peut se payer le luxe de prendre l'autoroute pour se rendre à son travail. Est-il acceptable dans une société qui prône l'égalité de laisser une voie de transport, qui occupe l'espace commun, dont les nuisances profitent à tous, aux seuls bénéfices des camions, touristes de passage et quelques gros revenus ?!

Les communes engorgées

Conséquences de cette politique tarifaire, de plus en plus d'usagers potentiels de l'autoroute prennent les autres routes. Ils viennent ainsi surcharger les nationales et autres départementales au détriment de leur sécurité et de celle des habitants des communes traversées. Les communes riveraines de l'autoroute et leurs élus sont-ils prêts à accepter encore longtemps cet état de fait ? Sont-ils prêts à accepter qu'une magnifique autoroute traversant leur environnement ne puisse être utilisée que par quelques privi-

Une situation qui va encore empirer le jour où l'ATMB mettra en œuvre son projet avancé lors de la réunion de supprimer toutes les sorties gratuites de l'autoroute (La roche sur Foron, Saint-Julien-en Genevois,

Qui doit payer les erreurs du passé?

Avec 102 millions de chiffre d'affaires en progression de 13,3 %, l'ATMB a réalisé une excellente année 2004. Le résultat d'exploitation ayant atteint 15 millions d'euros et nul doute que l'année 2005 verra ce chiffre exploser, en conséquence directe avec la fermeture du tunnel du Fréius. Mais les responsables de l'autoroute mettent en avant

A 40: l'ATMB méprise les usagers

Au moment ou nous écrivons ces lignes, l'ATMB vient enfin de proposer un rendez-vous au collectif GTE-ADU qui se bat pour empêcher une augmentation démentielle des tarifs de l'autoroute l'an prochain.



■in octobre et début novem-I bre, nous avons organisé deux manifestations afin d'informer les usagers. A l'aide de banderoles installées sur les ponts de l'autoroute puis exposées un matin sur le parking de Nangy, nous avons invité les automobilistes à se rendre sur notre site Internet : www.frontalier.com. L'objectif étant d'apporter une information précise ainsi que de signer et de renvoyer une pétition aux Présidents de l'ATMB et du Conseil général. Un Conseil général qui se dit prêt à nous aider, qui comprend notre position et entend peser de tout son poids dans

les négociations à venir. Si toutefois ces messieurs de l'ATMB acceptent de bien vouloir écouter les doléances des

Plutôt que de longs discours, voici quelques extraits d'un des nombreux courriers que nous avons reçus et qui montrent l'exaspération des utilisateurs.

«Foyer monoparental, j'assume seule ma fille de 21 ans, étudiante à Lyon. Je suis frontalière par obligation et non par choix. Le chômage a frappé à ma porte à l'âge de 42 ans. Après maintes galères j'ai pris l'option Suisse voisine car en France, j'étais ou trop diplômée ou trop vieille.

C'est donc par choix que j'ai opté pour l'option sécurité plutôt que l'option accident. Comme chacun sait, les nationales et les départementales n'offrent pas la même sécurité que l'autoroute. C'est donc tout naturellement que je suis devenue un usager de l'Aso.

J'arrivais non sans peine, à assumer le coût de cette utilisation quotidienne par un abonnement annuel. A chaque échéance, je faisais donc, Messieurs les gestionnaires de l'A4o, l'avance d'une année de passages comme bien des usagers dans mon cas, permettant ainsi à votre société de rémunérer ses fonds. Les gains que vous recevez ne vous suffisent plus. Vous voulez gagner plus, encore plus!

Alors pour cela, vous nous prenez en otage, nous les usagers. Vous augmentez unilatéralement les tarifs. Vous décidez de changer la donne sans concertation. Est-ce là le fondement d'une société libre?

Quand cela arrange vos intérêts, vous n'hésitez pas à mettre au placard cette bonne vieille démocratie. Je souhaite vous faire part de mon mécontentement, de mon ras le bol et vous informe que je refuse d'être votre otage.

Je souhaite que l'autoroute ne soit pas le privilège des touristes, des transporteurs et qu'elle ne devienne pas un luxe pour le travailleur.... »

Le Groupement entend se battre jusqu'au bout pour empêcher ces augmentations. Pour cela, nous avons besoin de tous. Pour être informé des actions à venir vous pouvez vous rendre sur le site: www.frontalier.com. Vous trouverez toute l'actualité de l'A4o. Dans les semaines qui viennent, nous devrons être solidaires et mobilisés. Les responsables de l'autoroute doivent comprendre que les usagers en ont marre. Que l'autoroute est une voie de communication qui doit être accessible à tout le monde.



E FRONTALIER MAGAZINE Nº 77 • DECEMBRE 200

www.frontalier.com